PROJET D'ETABLISSEMENT

2021-2026

IME Dominique Lefort

AMER
IME Dominique Lefort

Domaine du Fossé
76690 Mont Cauvaire

SOMMAIRE

TABLE DES MATIERES

Introduction 5

1. Historique – Cadre administrative 7

Historique 7

Carte d'identité 9

2. Cadre juridique 10

3. L'environnement et les prestations 11

La localisation 11

Périodes d'accueil et horaires 11

Les locaux 12

Le transport 12

La restauration 13

Financement 14

4. Le public 15

5. Les sections et pôles 18

La Section d'Education et d'Enseignement Spécialisée (S.E.E.S) 18

Le pôle découverte 18

La Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle 18

La Section éducative 19

La Section spécifique pour enfants autistes 19

Le pôle thérapeutique 19

L'Unité d'Enseignement 20

6. De l'admission à la sortie : Le parcours des jeunes 21

L'admission 22

L'accueil 23

Le parcours d'accompagnement au sein de l'IME 24

Accompagner vers l'avenir 25

7. Le Projet Personnalisé d'accompagnement 26

Le role du référent 27

Projet Educatif 28

Favoriser l'épanouissement et le mieux-être de la personne....28
Favoriser les interactions sociales....29
Développer l'autonomie de la personne....30
Promouvoir la citoyenneté....31
Projet Pédagogique....31
Projet Thérapeutique....32
Le suivi médical....33
la prevention et le soin....34
Suivi psychologique....36
Psychomotricité....37
Orthophonie....39
Musicothérapie....40
8. Accompagnement et coopération avec les familles....42
Le service social....42
Les réunions et temps d'échanges avec les familles....44
Accompagnement à l'inclusion....46
9. Partenariat et ouverture vers l'Extérieur....48
Partenartiats dans le cadre de la continuite de parcours....48
Partenariats dans le cadre des activités sportives et culturelles....48
10. Les Ressources Humaines....50
Le personnel....50
Le parcours du salarié....52
Le recrutement....52
Les entretiens professionnels....53
La formation....53
La qualité de vie et des conditions de travail....56
11. Politique d'amélioration continue et responsabilité sociétale....57
La démarche qualité....57
La démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations....58

Le mot du Directeur Général

Le projet d'établissement constitue le fondement du fonctionnement d'un établissement ou service médico-social. Rendu obligatoire par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 (article L.311-8 du code de l'action sociale et des familles), il définit les objectifs poursuivis, les modalités d'organisation de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations offertes par l'établissement ou le service.

Considéré comme un outil indispensable, il doit guider le travail de l'ensemble des acteurs qui contribuent à la mission d'accompagnement et de prise en charge au sein de l'établissement.

Elaboré pour une période de 5 ans, le projet d'établissement est réactualisé pour intégrer de nouvelles orientations stratégiques et tenir compte des adaptations nécessaires de l'établissement ou service à son environnement et aux nouvelles exigences de l'offre médico-sociale.

Le travail engagé pour la réactualisation du projet de l'IME D.LEFORT, s'est déroulé dans un contexte de crise sanitaire difficile. Toutefois, il a été élaboré et rédigé de façon participative. Fondé sur les orientations stratégiques du projet associatif, il met en avant les valeurs communes défendues par l'association et s'inscrit dans un nouveau contexte de politique publique de l'accompagnement des enfants en situation de handicap. Il tient compte, de ce fait, de l'évolution de l'offre médico-sociale qui obéit désormais à une logique de parcours afin d'apporter à chaque personne des réponses d'accompagnement coordonnées et complétées, dans une dimension territoriale, par d'autres dispositifs en s'inscrivant dans une démarche inclusive.

Je tiens à remercier l'ensemble des professionnels qui ont participé, de près ou de loin, aux différents groupes de réflexions et de pilotage pour réaliser ce travail.

Arnaud ANOUJ,
Directeur Général de l'AMER

INTRODUCTION

La démarche de réécriture du projet d'établissement intervient dans un contexte où le projet associatif a été révisé (en 2019) et où les agréments ont été renouvelés en 2017.

Ce temps de réécriture constitue une opportunité pour réfléchir, en équipe pluridisciplinaire, sur l'articulation entre l'action thérapeutique, éducative ou pédagogique dans l'accompagnement de la personne, ainsi que sur les changements opérés ces dernières années.

Nous parlons désormais de « fonctionnement en dispositif », de « logique de parcours » ou de « démarches inclusives ». Autant de bouleversements des pratiques instaurés par les hautes instances et préconisés dans l'accompagnement des personnes.

Le décret du 9 mai 2017 doit permettre aux ESSMS d'adapter leurs accompagnements à des publics toujours plus diversifiés dans leurs typologie, besoins et aspirations. Il doit permettre l'assouplissement du périmètre des autorisations et habilitations associées, dans le respect du libre droit et du libre choix des personnes accompagnées. Il doit également faciliter la programmation de la réponse aux besoins collectifs.

La logique de fonctionnement en dispositif s'articule avec la démarche «Une réponse accompagnée pour tous» et s'inscrit dans le cadre d'un processus de transformation de l'offre sociale et médico-sociale en cours de déploiement (à travers notamment les travaux du groupe technique national SERAFIN PH et la généralisation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens - CPOM), dans un contexte où les modes de catégorisation des ESSMS qui déterminent leur mode de financement constituent des obstacles à la continuité de l'accompagnement des personnes. Il s'agit de lever les freins administratifs et organisationnels pour la mise en œuvre, par les ESSMS, de parcours adaptés, en limitant les contraintes spécifiées au sein des autorisations (type d'accompagnement, type de handicap).

La négociation du CPOM offre également l'opportunité de faire évoluer les autorisations autant que de besoin dans le cadre de transformations sans appel à projets, en lien avec les outils de recensement des besoins et ressources.

La logique de parcours instituée par les lois de 2002 et 2005 vise à changer l'accompagnement des personnes en situation de handicap pour favoriser leur pouvoir d'agir et l'inclusion. Et, cela passe nécessairement par un travail de coopération entre professionnels à l'échelle d'un territoire.

Le changement de paradigme dans la prise en charge des personnes en situation de handicap impose de profondes modifications dans les modalités d'accueil et de fonctionnement des structures, ainsi que dans le rôle des différents acteurs. Il s'agit de passer dans l'accompagnement de la personne d'une logique de structure à une logique de parcours de vie. Il s'agit de passer d'une logique de places (1 individu = 1 place en établissement ou service), à une logique de parcours, en tenant compte de la complexité des situations et en favorisant l'implication de tous les acteurs concernés. Ces nouvelles orientations doivent nous conduire à revisiter notre organisation, à rechercher des coordinations, et à faire évoluer les cultures et les pratiques professionnelles pour permettre des parcours de vie sans rupture.

La logique inclusive, quant à elle, suppose l'ajustement de l'institution à la personne accompagnée. Elle implique une approche centrée sur la personne et non plus sous le prisme de l'usager bénéficiaire d'un dispositif médico-social. Cette démarche entraîne inévitablement des modifications organisationnelles

et fonctionnelles affectant les établissements, ainsi qu'une évolution des regards et des représentations des professionnels.

Les professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux doivent adapter leurs stratégies et leurs pratiques afin de mettre en œuvre la logique inclusive.

C'est donc au travers de ces nouvelles dispositions que des groupes de travail ont été constitués au sein des différentes unités, afin de recueillir l'expérience de terrain, de vérifier la prise en compte des nouveaux axes de travail définis par le cadre législatif, d'envisager des pistes d'amélioration mais aussi de mettre en lien les difficultés liées aux contraintes institutionnelles.

La réécriture du projet d'établissement est donc construite autour du schéma suivant :

-une partie historique sur l'établissement,

-les prestations dispensées

-le public et les différentes sections

-le parcours au sein de l'établissement

-le projet personnalisé d'accompagnement

-la coopération avec les familles et les modalités d'expression des personnes accueillies

-le partenariat

-les ressources humaines

-l'amélioration continue de la qualité

Chaque partie propose des pistes d'amélioration au regard de la dernière évaluation interne et de l'analyse des propositions faites par les professionnels en lien avec les évolutions du secteur.

Surtout, le présent projet d'établissement s'attachera à mettre en exergue les pratiques professionnelles qui visent à :

- Faire vivre la stratégie de promotion de la bientraitance et de la prévention de maltraitance de l'établissement. Etant entendu que la promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance sont des objectifs centraux qui sont au cœur de l'ensemble des actions mises en œuvre et des temps d'échanges entre les professionnels.

- Faire respecter les droits et libertés des personnes accompagnées.

- Mettre en œuvre les recommandations de bonnes pratiques de l'HAS.

1. HISTORIQUE – CADRE ADMINISTRATIVE

HISTORIQUE

L'IME Dominique Lefort est le premier établissement créé par l'Association Médico-Educative Rouennaise. Il porte ce nom en mémoire de Mme Dominique LEFORT, éducatrice qui fut parmi les premières personnes à compter parmi le personnel de l'AMER. C'est en effet à elle que nous devons la création de l'établissement en 1959.

Au fil du temps l'IME a su évolué à différents niveaux, notamment pour ce qui touche aux autorisations de fonctionnement et à la localisation et l'aménagement des locaux. (Voir frise chronologique ci-dessous)

ASSOCIATION MEDICO - EDUCATIVE ROUENNAISE

1959 Création de l'IME

1967 ouverture d'un centre spécialisé (sans internant). Accueil de 25 enfants de 6 à 14 ans.

1971 Installation sur Rouen

1972-1973 Acquisition du Domaine du Fossé à Mont Cauvaire

1974 capacité d'accueil porté à 120 enfants et adolescents de 5 à 20 ans

2006 création de 12 places pour l'accueil d'enfants présentant des troubles autistique + 110 places "généraliste"

2017 renouvellement des agréments de l'IME

Aimer

CARTE D'IDENTITE

Nom de l'association : Association Médico Educative Rouennaise

Statut juridique : Association Loi 1901

Présidente : Mme Françoise Taupin

Directeur Général : M. Arnaud Anouj

Nom de l'établissement : IME Dominique LEFORT

Section Semi-Internat

Section autisme

Numéro FINESS : 76 078 602 0

Date de renouvellement d'agrément IME « Dominique Lefort » : 04 janvier 2017

Nombre de places : 110

Date de renouvellement d'agrément section autisme « Dominique Lefort » : 04 janvier 2017

Nombre de places : 12

Direction du secteur enfance : Mme Hélène Brousse

Adresse : Domaine du Fossé – 76690 Mont-Cauvaire

Tél : 02.32.93.90.20

2. CADRE JURIDIQUE

Missions de l'IME : Article D 312-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles
Modifié Par Décret n°2009-378 du 2 avril 2009 – art 2

« L'accompagnement mis en place en sein des établissements et services accueillant des enfants ou adolescents présentant un déficit intellectuel, tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants ou des adolescents accueillis.
Il a également pour objectif d'assurer leur insertion dans les différents domaines de la vie, le formation générale et professionnelle. (…)
Les missions de l'établissement ou du service comprennent :

1- *L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent ;*
2- *Les soins et les rééducations ;*
3- *La surveillance médicale régulière, générale ainsi que de la déficience et des situations de handicap ;*
4- *L'établissement d'un Projet individualisé d'accompagnement prévoyant :*
   a. *L'enseignement et le soutien permettant à chaque enfant de réaliser, dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les apprentissages nécessaires ;*
   b. *Des actions tendant à développer la personnalité de l'enfant ou de l'adolescent et à faciliter la communication et la scolarisation.*

Un projet d'établissement à visée pédagogique, éducative et thérapeutique précise les objectifs et les moyens mis en œuvre pour assurer cet accompagnement. »

Plus généralement le cadre juridique de l'IME repose sur :

- La loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.
- L'Amendement Creton (Article 22 de la loi n°89-18 du 13 janvier 1989)
- La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- La loi n°2005-102 du 11 février 2005 dite loi HANDICAP pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Le décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes handicapés et à la coopération entre les établissements.
- La loi HPST.
- L'article D312.11 à D312.38 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- La stratégique régionale orientation, formation, emploi.
- Le schéma départemental de l'Autonomie 2018-2022

3. L'ENVIRONNEMENT ET LES PRESTATIONS

LA LOCALISATION

L'IME Dominique LEFORT se situe donc sur la commune de Mont-Cauvaire, qui comptait 790 habitants en 2018 (données INSEE). Cette commune d'une superficie de 9 km2 se situe en zone péri-urbaine, à 3 kilomètres de Clères et à une vingtaine de kilomètres de l'agglomération Rouennaise.

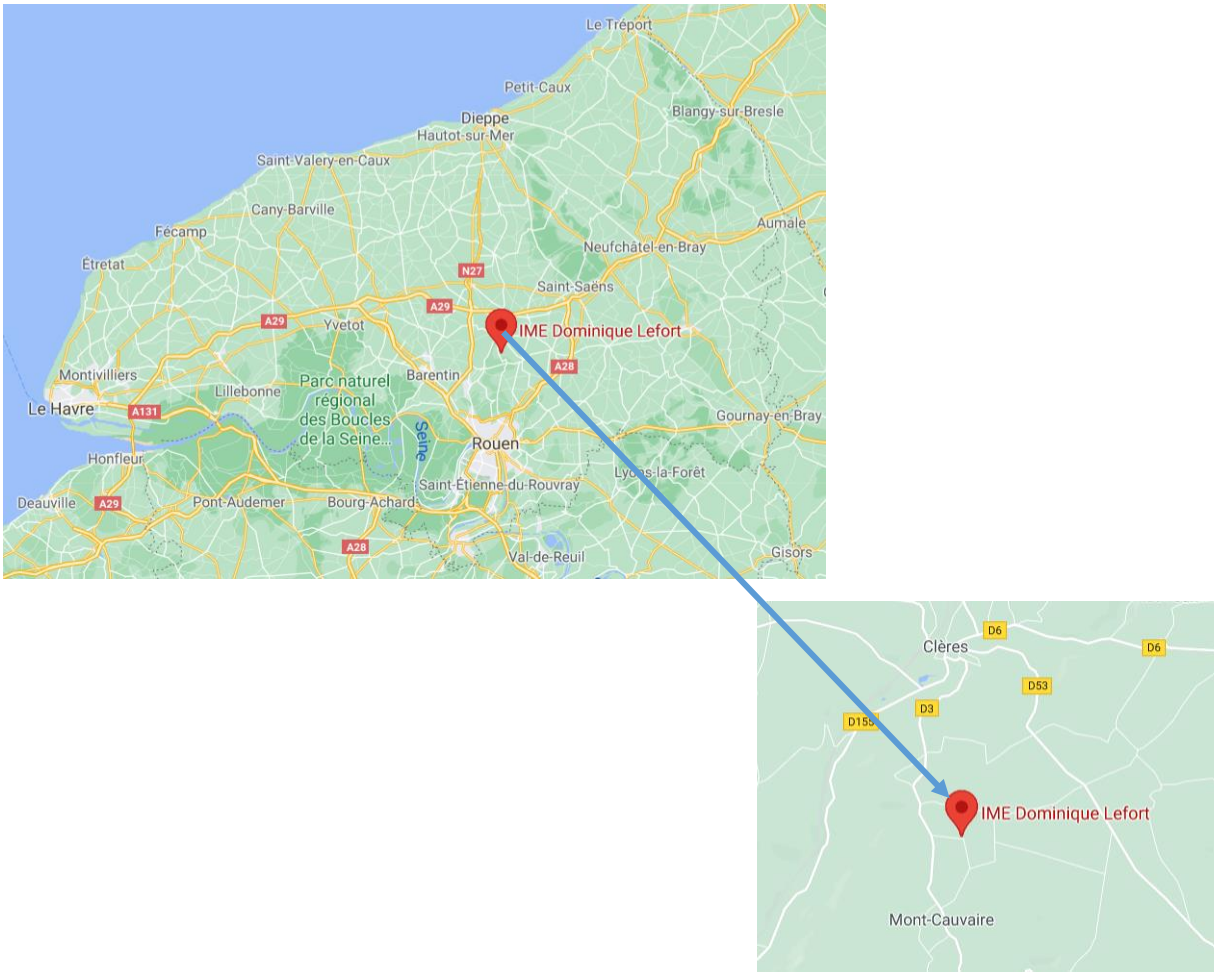

PERIODES D'ACCUEIL ET HORAIRES

L'établissement fonctionne 210 jours par an, du lundi au vendredi de 9h15 à 16h00 et le mercredi de 9h15 à 13h00. Le calendrier de fonctionnement est redéfini chaque année.

L'IME est fermé la deuxième semaine des vacances scolaires ainsi que quatre semaines au mois d'Août.

Le calendrier est actualisé annuellement et transmis aux familles en début d'année scolaire.

LES LOCAUX

Sur le domaine du Fossé l'IME dispose de plusieurs bâtiments, vastes et dispersés dans le parc.

Le bâtiment principal de l'IME Dominique LEFORT s'appelle **« Les Tilleuls »**. Il centralise la direction du secteur enfance et son administration, l'infirmerie, les différents lieux de soins et d'accompagnement médicaux et paramédicaux, la cuisine centralisée, les réfectoires et différentes unités éducatives.

Le bâtiment **« Les Rosiers »**, dont les travaux d'extension et de rénovation se sont terminés au second semestre 2021, abrite des ateliers techniques, des groupes éducatifs, une salle de psychomotricité et l'unité d'enseignement.

L'IME dispose également d'un gymnase pour la pratique sportive, d'une aire de jeux pour les 6-12 ans ainsi que d'un parcours sensori-moteur.

PISTE D'AMELIORATION

Sécuriser les espaces extérieurs pour l'accueil des situations complexes.

LE TRANSPORT

L'utilisation de véhicules motorisés se révèle le moyen le plus pratique pour accéder au domaine du Fossé sur Mont-Cauvaire. De fait, la gare de Clères est à 3 kilomètres et la desserte par autobus d'une compagnie de transport n'est pas fréquente.

En effet, l'implantation en zone péri-urbaine présente des avantages mais aussi des inconvénients. Si le cadre de vie est agréable, si l'espace disponible permet la mise en place d'activités diverses et variées, qu'elles soient sportives ou à but de socialisation, il n'en reste pas moins vrai que cet éloignement nécessite un service de ramassage conséquent. Celui-ci est assuré par un service de transports en commun appartenant à l'établissement, complété par les services d'un prestataire d'autocar et quelques prestataires de service « Taxi ». Les ramassages sont organisés sur un périmètre allant de la Rive Gauche de ROUEN à AUFFAY, BARENTIN ou BUCHY.

De plus, afin de faciliter l'accès des personnes accompagnées à la vie culturelle, sportive, social sur le département de Seine-Maritime, l'IME possède un parc de véhicules pour organiser des sorties.

Ainsi l'IME dispose de :

- 4 véhicules 22 places
- 5 véhicules 9 places
- 3 véhicules 5 places
- 3 véhicule 2 places service entretien

Pour la gestion de ce parc, révisions, entretiens courants et organisation des contrôles réglementaires sont assurés en interne par un professionnel dédié.

PISTE D'AMELIORATION

Mobiliser les collectivités territoriales pour une modification de la localisation de l'arrêt à Mont Cauvaire et des horaires de passage de la ligne 29.

PISTE D'AMELIORATION

Optimiser en interne l'organisation du transport quotidien des enfants et adolescents vers l'IME.

LA RESTAURATION

Le temps du repas est par excellence un temps de socialisation et de convivialité. L'IME a donc pensé les espaces afin de faciliter les opportunités d'échanges entre pairs et avec les membres de l'équipe éducative. Il veille aussi à ce que l'organisation des repas réponde aux besoins spécifiques des enfants et des adolescents. Des plans de tables sont établis chaque année et affichés dans les réfectoires afin de s'assurer du respect de ceux-ci.

Ainsi, l'établissement dispose de quatre réfectoires, situés dans le bâtiment des Tilleuls :

- Le réfectoire des quatre saisons d'une capacité de 48 places
- Le réfectoire des cerfs-volants d'une capacité de 35 places
- Le réfectoire des Capitales d'une capacité de 52 places
- Le réfectoire des Scolaires d'une capacité de 8 places

Deux services sont assurés l'un à 11h30 l'autre à 12h30. Le service et la surveillance sont assurés par l'équipe éducative.

Dans le cadre du travail sur l'autonomie, du respect des locaux et du travail d'autrui, les adolescents peuvent être sollicités pour réaliser certaines tâches au sortir du repas (balayer les sols…). Cette activité est effectuée en collaboration et avec l'assistance des services généraux de l'IME.

Pour la confection quotidienne des repas l'établissement met à disposition d'un prestataire une cuisine entièrement équipée. C'est ce qui permet, dans la mesure du possible, d'élaborer des menus spécifiques prenant en considération les pratiques religieux et convictions personnelles. Des repas sans porc sont proposés et la composition des menus permet aux personnes végétariennes le respect de leur choix alimentaire.

Les adolescents ont la possibilité de respecter la période du ramadan et peuvent s'isoler pendant le temps des repas.

Enfin, à titre exceptionnel, sur décharge, les parents qui souhaitent que leur enfant suive un régime spécifique (halal, Casher...) peuvent fournir le repas.

Une « commission menu » se réunit 3 fois par an elle est composée :

- Du chef de service
- De représentants des parents
- De représentants des enfants et adolescents
- Des membres du CVS
- Du cuisinier prestataire
- Du chef de secteur du prestataire de restauration
- De l'infirmière

La présence du prestataire y est requise afin de faire le point sur la qualité des repas, leur adéquation avec les attentes de l'ensemble des participants.

Enfin, l'IME s'assure, en partenariat avec la diététicienne du prestataire, que l'équilibre alimentaire soit respecté.

PISTE D'AMELIORATION

Revoir la composition du groupe de travail des plans de table afin d'y associer l'ensemble des acteurs (services généraux).

FINANCEMENT

C'est la Caisse d'Assurance Maladie qui finance intégralement l'accompagnement assuré par l'IME (Activité, transports, repas…) et l'éducation nationale prend en charge les salaires des enseignants mis à disposition.

Cependant, dans le cadre de l'amendement Creton pour les jeunes de 20 ans et plus, le financement est pris en charge par l'Action Sociale Départementale, ou par la Caisse de Sécurité Sociale en fonction des orientations. Il est demandé par convention une participation financière aux repas et transports aux adultes maintenus dans le cadre de l'amendement Creton.

4. LE PUBLIC

L'IME Dominique Lefort a une capacité totale d'accueil de 122 enfants et adolescents en situation de handicap, âgées de 5 à 20 ans, voire au-delà en cas d'amendement Creton. Les personnes accueillies résident principalement dans la région rouennaise (jusqu'à Grand Couronne, et Oissel) et dans la campagne autour de Mont Cauvaire (de Barentin, à Buchy et jusqu'à Tôtes).

En raison de la dispersion des zones d'habitation, la durée des temps de trajet est pour la majorité des enfants et adolescents d'une heure et plus (aller simple).

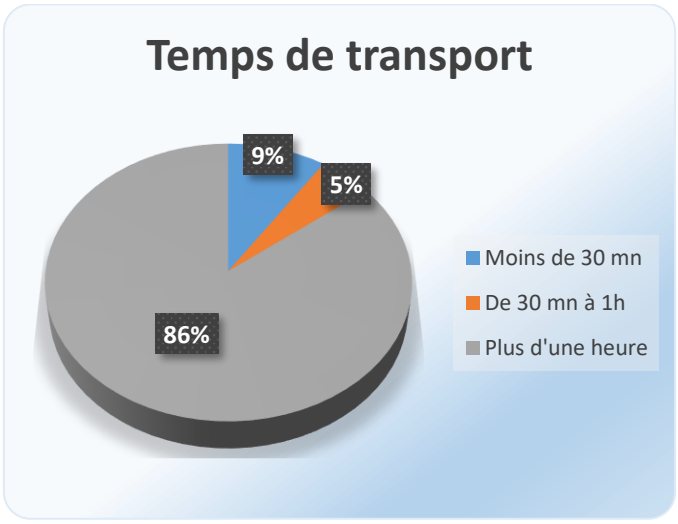

Comme il est possible de le voir sur le graphique ci-dessous, si la répartition par âge peut évoluer au sein de la section généraliste, la majorité des personnes accueillies a entre 11 et 15 ans. (Données ANAP).

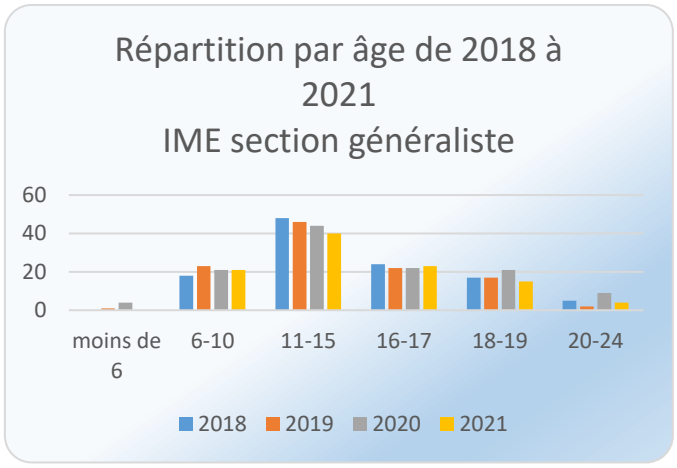

Pour ce qui est de la section autisme, le constat est autre. Et la représentation graphique montre clairement que le nombre de jeunes entre 16-17 ans est croissant.

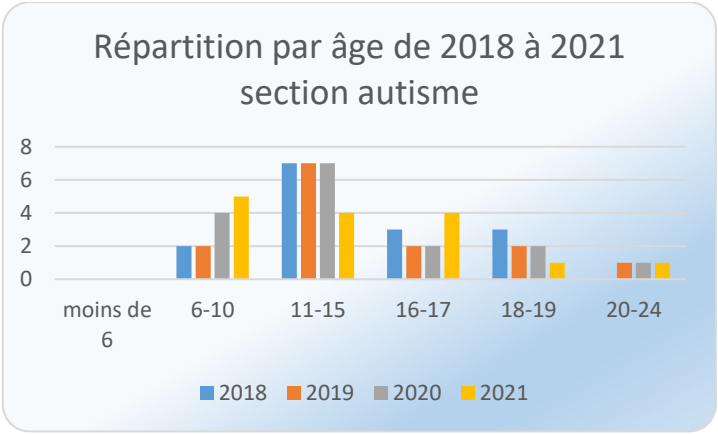

Cet état de fait pourrait dans les années à venir faire augmenter le nombre de demande de dérogation pour motifs d'âge qui concerne 14 personnes en 2021 contre 9 en 2020 quelle que soit la section de l'IME.

L'IME accueille une majorité de garçon. Ils étaient 71% en 2021 contre 29% pour les filles.

Type de handicap

Conformément aux missions réglementairement définies, l'IME accueille dans la section généraliste en majorité des personnes présentant un déficit intellectuel (avec ou sans troubles associés). Cependant, l'analyse de l'évolution du pourcentage des déficits principaux au sein des effectifs montre une évolution qui demande aux professionnels une adaptation constante de leurs pratiques pour assurer un accompagnement adapté.

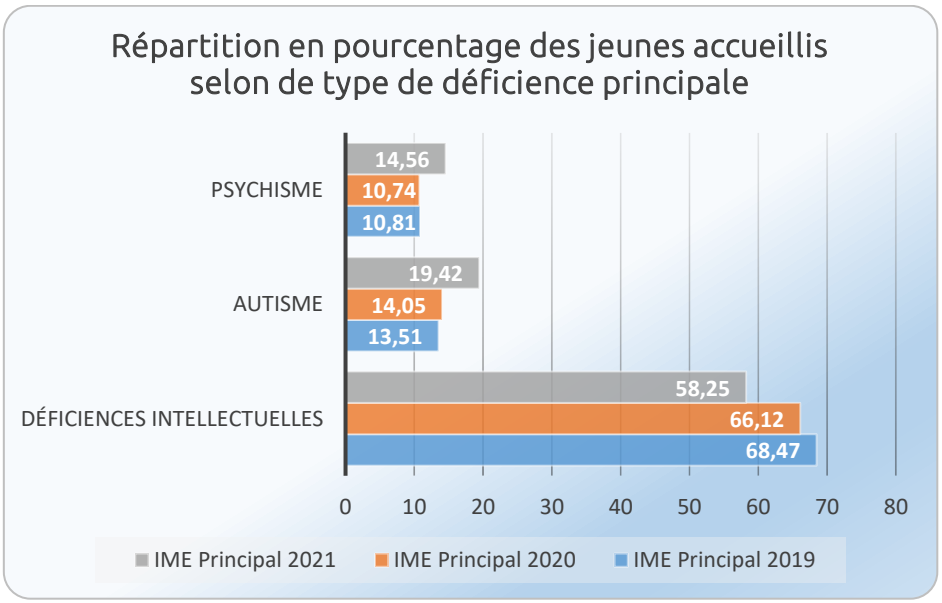

Il est à noter que, toutes sections confondues, en 2021, 35% des jeunes accueillis présentent des troubles du spectre autistique (principal ou associé), contre 26% en 2020.

PISTE D'AMELIORATION

Développer des projets innovants afin d'adapter l'offre de service à l'accueil de situations rendues complexes par la multiplication des troubles associés à la déficience.

PISTE D'AMELIORATION

Former tous les professionnels pour assurer un accompagnement adapté aux nouveaux types de handicaps principaux ou associés (TSA, Psychique).

Provenance :

Au moment de leur arrivée à l'IME les enfants et adolescents peuvent avoir antérieurement une prise en charge en milieu scolaire ordinaire (ou domicile) ou dans d'autres établissements. On observe une différence significative entre la provenance des personnes accueillies sur la section généraliste et la section autiste :

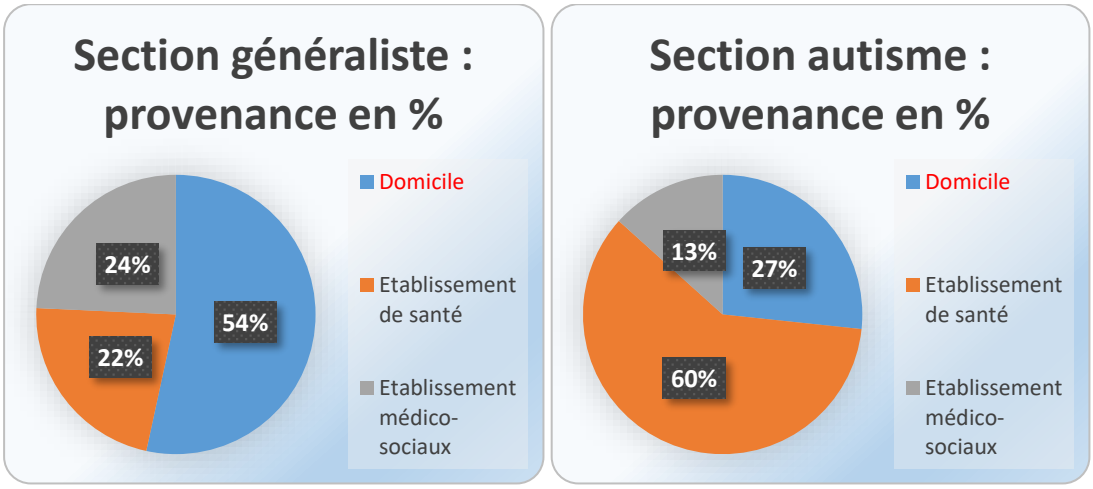

Ainsi, en 2021 ce sont 22% des personnes accueillies qui proviennent d'hôpitaux de jour dans la section généraliste contre 60% pour la section autisme.

Protection juridique :

En 2021, 22% des enfants ou adolescents étaient sous mesures de protections juridiques, administratives (AEMO, AED, SMD, placements) ou mesures de curatelles, tutelles…

Scolarisation :

L'extension des UEE reste un objectif majeur dans les évolutions souhaitées par l'établissement en terme de développement des parcours inclusifs.

L'IME dispose de 2 UEE, une à l'école élémentaire du Bocasse et une classe au collège de Clères. Le nombre d'élève varie chaque année en fonction des projets scolaires des élèves. Le projet de création d'une nouvelle UEE reste d'actualité.

PISTE D'AMELIORATION

Poursuivre le travail de l'inclusion et préparer le passage en Dispositif DAME

PISTE D'AMELIORATION

Obtenir un enseignant supplémentaire pour scolariser plus d'élèves et pour développer les unités d'enseignement externalisées.

5. LES SECTIONS ET POLES

L'organisation de l'IME repose sur des sections d'accueil adaptées en fonction de l'âge et une éducation spécialisée permettant le développement des compétences des personnes accompagnées.

LA SECTION D'EDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT SPECIALISEE (S.E.E.S)

Cette section est agréée pour 12 enfants de 5 à 11 ans quel que soit leur handicap. Elle accueille 2021, 14 enfants dont deux situations critiques. Les groupes sont hétérogènes et peuvent accueillir de 3 à 9 enfants, avec 1 ou 2 encadrants, selon le profil et le niveau d'autonomie notamment.

Il est recherché une homogénéité centrée sur les besoins des enfants au sein des groupes, avec parfois des différences d'âge importantes.

Les éducateurs axeront les projets autour de l'autonomie de vie quotidienne, la communication et le langage, la motricité globale, la motricité fine, et la socialisation.

LE POLE DECOUVERTE

Cette unité accueille les adolescents de 12 à 14 ans, et plus particulièrement ceux qui intègreront les ateliers de la SIPFP.

C'est une unité de transition entre la S.E.E.S et la S.I.P.F.P (Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle, permettant de découvrir les notions de mise au travail, de gestion de son matériel, d'appréhender les règles de sécurité et de découvrir des activités préprofessionnelles (cuisine, jardinage, soins aux animaux notamment). Le travail éducatif autour de l'autonomie de vie quotidienne, de la motricité fine, de la socialisation, des relations aux autres, est réalisé dans la continuité de la S.E.E.S.

LA SECTION D'INITIATION ET DE PREMIERE FORMATION PROFESSIONNELLE

Les jeunes de 15 à 20 ans ayant un projet à visée professionnelle (ou avec un projet particulier d'Atelier de Jour) sont accueillis sur cette section, autour de 5 ateliers préprofessionnels :

-atelier restauration/service

-atelier MHL/blanchisserie

-atelier « travaux d'extérieur »

-atelier Entretien des Espaces Verts

-atelier polyvalent

Un atelier proposant de travailler les compétences sociales est réalisé de manière transversale sur l'ensemble de cette section (gestion de l'argent, gestion d'un logement, entretien de ses affaires personnelles, autonomie dans les transports, …)

LA SECTION EDUCATIVE

Cette unité accueille les adolescents et jeunes adultes de 13 à 20 ans, sans orientation professionnelle. L'accompagnement proposé recherchera à mobiliser les compétences des personnes, les faire participer à des activités adaptées, développer leur autonomie de vie quotidienne, les amener à participer à la vie collective, s'inscrire dans des actions de partenariat avec les structures adultes.

LA SECTION SPECIFIQUE POUR ENFANTS AUTISTES

Cette section composée de 14 enfants, adolescents et jeunes adultes (3-20 ans), est intégrée aux sections de l'IME généraliste.

Le projet initié en 2006, a pour finalité d'intégrer les enfants à besoins éducatifs spécifiques aux groupes existants des unités de l'IME généraliste, en utilisant des méthodes adaptées (ABA, TEACCH, PECS, …) et en favorisant la généralisation des acquisitions grâce à un taux d'encadrement plus élevé (en moyenne, 2 encadrants éducatifs pour 3 à 5 enfants)

Les enfants autistes bénéficient donc d'un transfert de compétences par imitation auprès des autres enfants accueillis, et peuvent développer leurs interactions sociales (domaine dans lequel ils sont assez peu performants).

Compte-tenu du partage des locaux avec les autres enfants accueillis, il y a peu de spécificités environnementales : les espaces sont ouverts, les matériaux utilisés ne sont pas spécifiques pour limiter le bruit ou les chocs en cas de TCC, le mobilier est identique pour tous, avec quelques aménagements, les transports sont réalisés en commun, …

LE POLE THERAPEUTIQUE

Sous la responsabilité du Médecin Psychiatre, il veille à la mise en œuvre et à l'adaptation du projet thérapeutique et ré-éducatif des enfants et adolescents. Il assure la surveillance de la santé des enfants ou adolescents en coordination avec la famille et le médecin généraliste.

L'action des professionnels thérapeutiques vise à élaborer un parcours de soin pluridisciplinaire et interprofessionnel, continu et cohérent.

Le Pôle compte un médecin psychiatre, un médecin traitant, une infirmière, une orthophoniste, une musicothérapeute, des psychomotriciens et des psychologues.

L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3 enseignantes appliquent les programmes de l'éducation nationale, en apportant les aménagements nécessaires et en adaptant la pédagogie à chaque enfant en fonction de son niveau, de son efficience et de son âge.

Cette Unité doit permettre de développer des compétences scolaires et acquérir un statut d'élève tout en favorisant la motivation, l'estime de soi, l'autonomie dans son environnement et l'enrichissement culturel.

Conformément aux directives de l'éducation nationale, les jeunes scolarisés à l'IME ont entre 6 et 16 ans. Le temps scolaire est au minimum de 4h par semaine (soit 1h par jour). Il peut être sollicité une dérogation d'âge pour les 16-18 ans. Plusieurs critères peuvent permettre une scolarisation au-delà de 16 ans. Chaque situation est étudiée en équipe pluridisciplinaire la décision sera prise avec l'accord de l'élève et de sa famille. La décision sera notifiée dans la PAP de l'élève. Cela sera notamment le cas quand :

- Un enfant est entré dans les apprentissages scolaires tardivement et qu'il s'inscrit dans une dynamique d'apprentissage avec un comportement d'élève.
- Un projet professionnel nécessite de poursuivre de scolarisation au-delà de 16 ans.

Depuis septembre 2018, dans le cadre d'un projet d'inclusion scolaire, l'Unité d'Enseignement a été externalisée partiellement à l'Ecole Elémentaire du BOCASSE et au Collège de CLERES.

Le projet d'inclusion scolaire passe par des temps communs autour d'activités de découverte du monde, de motricité, de manifestations au sein de l'école du BOCASSE.

Au collège, le sport est un vecteur d'intégration, mais la chorale et les arts plastiques également.

Les élèves scolarisés en UEE peuvent participer à des projets inclusifs en fonction de leur profil et des projets menés que ce soit à l'école ou au collège (objectifs, thème, modalité organisationnelle…) en tenant compte de leur PAP.

D'autres projets inclusifs avec des écoles de secteur peuvent être mis en place ponctuellement pour les élèves de l'UEI.

6. DE L'ADMISSION A LA SORTIE : LE PARCOURS DES JEUNES

« La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'usager en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance. »[1]

Voici l'un des principes qui fonde l'action de chaque professionnel dans l'accompagnement individuel des enfants ou des adolescents. Ainsi, tout au long de son parcours au sein de l'IME, les professionnels veillent à ce que le projet de l'enfant ou de l'adolescent s'ajuste en permanence à ses besoins, ses compétences, ses capacités et participe au développement de son autonomie.

[1] Recommandation de bonnes pratiques professionnelles « La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre » ; Haute Autorité de Santé ; 2008

L'ADMISSION

1 - Rendez-vous de premier contact
- Parents
- Enfant
- Directrice du secteur enfance

2 - Etude du dossier
- Directrice du secteur enfance
- Responsable de service
- Equipe pluridisciplinaire

3 - Inscription sur liste d'attente
- Equipe pluridisciplinaire

4 - Journées d'observation
- Référent éducatif
- Enfant
- Infirmière
- Responsable de service

5 - Commission d'admission (si libération d'une place et avis favorable)
- Responsable de service
- Equipe pluridisciplinaire

6 - Période probatoire
- Equipe pluridisciplinaire

7 - Admission définitive
- Directrice du secteur enfance

PISTE D'AMELIORATION

Intégrer au cours de la procédure d'admission un rendez-vous avec un professionnel médical (infirmière, médecin généraliste ou médecin psychiatre).

1 En cas de perspectives d'accueil envisageable, un rendez-vous de premier contact est organisé avec la directrice du secteur enfance pour présenter l'établissement, le fonctionnement de la section et recueillir des informations sur l'enfant ou l'adolescent. Lors de cet entretien, l'établissement demande à ce que les parents signent l'autorisation de transmission du dossier auprès de la MDPH ou au service ayant accueilli préalablement la personne.

2 La directrice du secteur enfance, la responsable de service et l'équipe pluridisciplinaire étudient l'adéquation des dossiers avec les principes et les critères définis en matière d'admission.

3 Si l'accueil est réellement envisageable la demande est intégrée dans la liste d'attente.

4 Afin de s'assurer de l'adéquation entre les besoins de l'enfant et de l'accompagnement proposé par l'IME des journées d'observation sont organisées. Elles permettent aux équipes d'évaluer le bien-fondé de l'accueil de l'enfant au sein de la structure.

5 En cas de libération d'une place, une commission d'admission est organisée en présence du responsable de service, du médecin psychiatre, d'un(e) psychologue, de l'assistante sociale, d'un représentant du personnel éducatif de la section sur laquelle l'enfant sera accueilli, d'un représentant de l'unité d'enseignement en fonction du parcours de la personne puis de tout autre professionnel en cas de besoin. Un entretien d'admission est programmé avec les parents et la personne afin d'échanger sur les premières orientations de l'accompagnement, les informer et leur remettre les documents relatifs aux droits des personnes dont le contrat de séjour qui sera signé à cette occasion.

6 Une période probatoire d'un maximum de deux mois (intégrée au contrat de séjour) est mise en place afin d'effectuer des bilans complémentaires, confirmer la capacité de l'établissement à répondre aux besoins de la personne.

7 La période probatoire terminée, l'admission définitive est prononcée par la Directrice du secteur enfance.

L'ACCUEIL

Dès l'entrée dans l'établissement la structure est présentée à l'enfant ou l'adolescent dans la mesure de ces capacités de compréhension. En fonction de la période d'arrivée, la présentation peut se faire en amont ou lors de l'arrivée (arrivée en septembre ou en cours d'année). Quoiqu'il en soit, l'organisation de l'accueil doit pouvoir être adaptée au cas par cas en fonction des caractéristiques et compétences des enfants ou adolescents accueillis.

Ainsi, l'intégration est en générale réalisée suivant l'organisation des activités. Elle se fait sur plusieurs jours voire plusieurs semaines afin de permettre une bonne appropriation des informations.

La présentation des espaces est également progressive ce qui permet une meilleure adaptation aux différents lieux.

Un référent est alors identifié, il sera l'interlocuteur privilégié, mais non exclusif de l'enfant ou l'adolescent, de la famille, des autres professionnels de l'IME ainsi que des partenaires

Durant toute cette période d'intégration, le référent est en charge de recueillir les informations auprès des différentes équipes. Ainsi un bilan est réalisé régulièrement entre les équipes et le référent de l'enfant ou de l'adolescent, concernant son accompagnement, son ressenti....

Le référent aura par la suite un rôle central dans l'élaboration et l'actualisation du Projet Personnalisé d'Accompagnement du jeune.

LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DE L'IME

Afin de permettre une continuité de parcours au sein de l'IME et d'accompagner les usagers dans leur évolution, l'accueil dans les différents groupes et sections est organisé en fonction de leur âge, de leurs capacités et de leurs besoins.

Ainsi en régle générale, comme précisé précedemment, la section la S.E.ES accueille des enfants de 5 à 11 ans, le Pôle découverte accompagne les adolescents de 12 à 14 ans, le pôle éducatif des adolescents et jeunes adultes ayant entre 13 et 20 ans et enfin la S.I.P.F.P des adolescents et jeunes adultes de 15 à 20 ans.

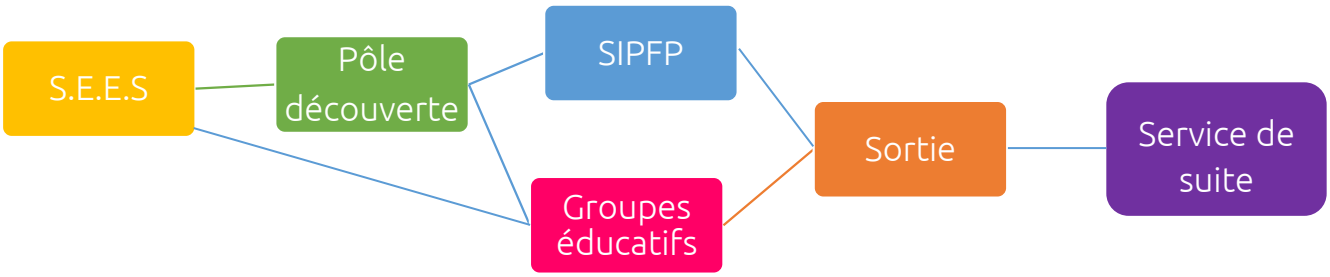

Lors des changements de sections ou groupes des stages sont organisés afin de s'assurer que le parcours envisagé soit bien en adéquation avec les besoins de l'usager. Ainsi des périodes de stage sont mises en place lors du passage de la S.E.E.S vers le pôle découverte ou les groupes éducatifs et également lors du passage du pôle découverte vers la S.I.P.F.P ou les groupes éducatifs.

Tout au long du parcours de la personne au sein de l'établissement les professionnels veillent à ce que les familles puissent se préparer à la sortie de celle-ci vers les dispositifs d'accompagnement des adultes en situation de handicap.

La préparation de la sortie est une étape importante et indispensable afin que ne soit éviter la rupture dans l'accompagnement.

Cependant, il peut arriver, faute de solutions correspondant aux besoins de la personne accompagnée, que certaines soient amenées à rester au sein de l'établissement plusieurs années après la date légale de sortie. Cet état de fait peut alors amener une hétérogénéité au niveau de la composition des pôles et sections d'accueil. Le personnel de l'IME doit alors être très vigilant pour que cette situation n'engendre pas ou n'aggrave pas des troubles du comportement chez le jeunes et adultes accueillis dans l'établissement.

PISTE D'AMELIORATION

Assurer une veille sur les créations de place et les projets innovants financés par les pouvoirs publics pour développer l'offre de service.

ACCOMPAGNER VERS L'AVENIR

Dès le rendez-vous de premier contact la Directrice du secteur enfant aborde la question de la fin de prise en charge.

L'accompagnement lors de la sortie est systématiquement organisé quel que soit les motifs et le délai de sortie de l'enfant ou de l'adolescent.

Pour échanger sur ce point, des réunions avec les familles sont ensuite organisées au 13, 18 et 20 ans de l'usager.

L'implication des familles est essentielle pour permettre l'acceptation de la démarche de sortie et de l'orientation envisagée. L'établissement veille à ce qu'il y ait un accompagnement dans le parcours d'acception de la sortie.

En règle générale, les représentants légaux s'appuient sur l'établissement pour prendre contact avec les structures d'accueil, et réaliser les démarches auprès de la MDPH. Cependant, certaines familles peuvent souhaiter faire tout ou partie des démarches par elles-mêmes.

Pour cette étape clé dans le parcours de l'enfant ou de l'adolescent ainsi que pour les familles, l'établissement veille à ce que les besoins et attentes de l'ensemble des acteurs soient entendus. Ainsi, le chargé d'insertion de l'IME réalise un travail d'accompagnement pour déterminer l'orientation qui conviendra au mieux à l'usager :

- Travail en milieu ordinaire,
- Travail en ESAT,
- Atelier de jour,
- Foyer de vie,
- Foyer d'hébergement,
- Foyer d'Accueil Médicalisé
- …

Lors des périodes de stage, l'enfant ou l'adolescent est accompagné à minima la première journée sur le site d'accueil. Chaque stage est évalué ce qui permet de s'assurer de l'adéquation entre les besoins de la personne accompagnée et l'orientation proposée.

Les sorties sont tracées dans le dossier de l'usager dans le document d'évaluation de la prise en charge du PAP. Enfin, le chargé de suite, avec l'accord des familles ou du jeune majeur assure un suivi, d'une durée de deux ans, après la sortie de l'adolescent ou du jeune adulte.

PISTE D'AMELIORATION

Repenser la guidance des aidants familiaux dès l'accueil pour anticiper les difficultés de prise en charge, et favoriser le passage en dispositif.

7. LE PROJET PERSONNALISE D'ACCOMPAGNEMENT

Elaboré dans les six mois suivant l'admission de la personne accueillie, le projet est fondé sur une dynamique de co-construction avec l'ensemble des acteurs, le projet personnalisé définit les principaux objectifs de l'accompagnement mis en place auprès de la personne. Il s'inscrit dans un cadre général de l'intervention qui donne du sens et de la cohérence entre l'action des professionnels éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques de l'IME. Il est réajusté annuellement pour rester en adéquation avec les besoins d'accompagnement du jeune.

Les finalités du PPA sont de personnaliser l'accompagnement mais aussi de réaliser un document contractuel et dynamique qui précise les engagements de chacun, enfants ou adolescents, familles, acteurs de l'accompagnement et qui puisse ainsi favoriser la cohérence de l'action entre professionnels.

Le PPA est construit sur la base d'un travail d'observation, d'évaluation des capacités et des besoins spécifiques à chaque enfant ou adolescent. Il apporte des orientations et des réponses individualisées à mettre en œuvre sur les temps de vie scolaire, de loisirs, familiaux… Le PPA prend en compte les ressources et les difficultés personnelles de chacun et oriente les interventions en fonction de celles-ci.

Dans une optique de pertinence et d'adhésion, le PPA est élaboré dans une démarche de co-construction, visant à trouver un consensus intégrant les avis et les attentes de chacun. Le projet est formalisé dans un document qui précise les principaux objectifs, les actions et les moyens d'accompagnement qui vont être mis en place. Chacun prend un engagement autour de ce projet qui constitue un avenant au contrat de séjour. Il s'agit d'un document contractuel qui est signé par la famille, le référent et la direction de l'IME. C'est aussi un document de communication et d'association de la personne, de sa famille et des professionnels autour d'écrits et d'engagements formalisés. Il doit être établi de manière synthétique, précise et compréhensible dans une visée opérationnelle.

Le PPA est aussi un outil devant favoriser la complémentarité et la coordination des différents acteurs intervenant auprès la personne et de la famille. L'un des enjeux est d'articuler les modalités d'accompagnement éducatives, pédagogiques et thérapeutiques autour d'un projet global pour la personne.

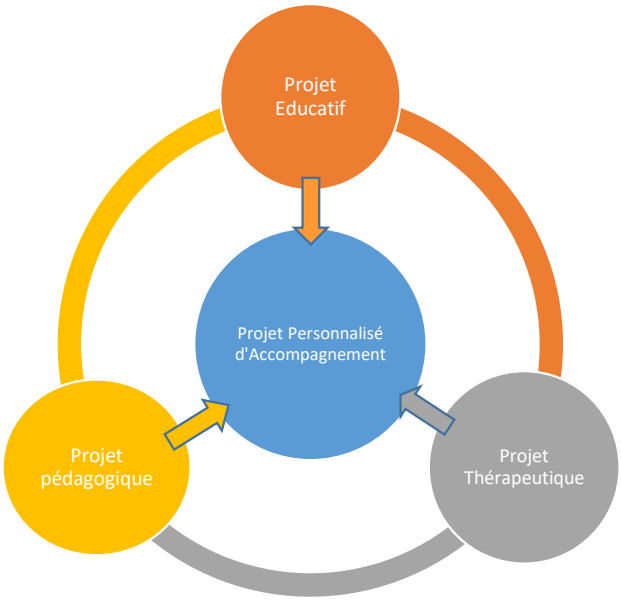

LE ROLE DU REFERENT

Chaque enfant ou adolescent qui intègre l'IME est suivi par un éducateur référent.

Le référent est garant de la construction et de la mise en place d'emplois du temps adaptés aux besoins de la personne. Il lui appartient d'aborder avec les professionnels encadrants, les conditions et les modalités de prise en compte des rythmes de vie de la personne. Il veille à ce que l'accompagnement de l'usager soit efficient et s'assure de son bien-être au sein de l'établissement.

Le rôle du référent rédige les contenus du PPA, coordonne la mise en œuvre et l'évaluation du projet personnalisé. Il est l'interlocuteur privilégié, mais non pas exclusif, de la personne, de la famille, des autres professionnels de l'IME et des partenaires concernant le projet personnalisé dont il a la référence.

Ainsi, le référent :

- Participe activement au travail d'écoute, de la personne accompagnée et de ses représentants légaux.
- Recueille les attentes et s'assure de l'implication de la personne dans l'élaboration et la mise en œuvre de son projet.
- Favorise la transmission des éléments du projet auprès des professionnels concernés.
- Assure la cohérence et la continuité des actions mises en œuvre conformément au projet personnalisé de la personne accompagnée.
- Participe activement aux réunions de synthèse.

Pour garantir un accompagnement individualisé et de qualité, le référent n'accompagne pas plus de 8 à 10 enfants ou adolescents. Un suivi de deux ans par le même référent est privilégié. Cette durée pourra être adaptée, écourtée ou prolongée en fonction des besoins de la personne accueillie et de sa relation avec son référent. Cette décision sera toujours prise dans l'intérêt de l'enfant ou l'adolescent et de sa famille. Sur la base des éléments recueillis, toute décision relative au changement de référent est validée par la Directrice du secteur enfance et du chef de service.

La parole est aux professionnels :

Ce qui est essentiel, dans un premier temps, c'est de tisser un lien de confiance avec la famille. Au commencement de l'accompagnement les familles sont très en demande. C'est peut-être moins vrai pour les adolescents et jeunes adultes.

Groupe de travail Rôle du référent

PISTE D'AMELIORATION

S'assurer que la personne accueillie participe régulièrement à au moins une activité avec son référent éducatif.

PISTE D'AMELIORATION

Renforcer les échanges pluridisciplinaires pour l'élaboration de l'emploi du temps de l'usager, afin de garantir sa cohérence au regard du PPA.

PROJET EDUCATIF

L'ensemble des professionnels de l'IME veillent, au quotidien, à intégrer dans ses pratiques les principes énoncés dans le Charte des droits et liberté de la personne accueillie. Dans toutes leurs actions d'accompagnement les équipes déploient tous les moyens mis à leur disposition afin de promouvoir la bientraitance et prévenir les risques de maltraitance. Pour se faire ils s'appuient, notamment, sur la recommandation de bonnes pratiques professionnels de 2008, « La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre ».

Ainsi quels que soient les activités éducatives proposées toutes auront comme objectifs de :

- Favoriser l'épanouissement et le mieux-être de la personne.
- Favoriser les interactions sociales.
- Développer l'autonomie de la personne.
- Promouvoir la citoyenneté.

FAVORISER L'EPANOUISSEMENT ET LE MIEUX-ETRE DE LA PERSONNE

Le bien être est un moyen pour accéder au mieux-être qui vise l'épanouissement. C'est pourquoi, au sein de l'IME, nous optons pour cette dernière notion comme objectif général. Nous définissons l'épanouissement comme un état d'équilibre entre les différents registres de l'existence, le rapport à soi, le rapport aux autres, les rapports sociaux.

En ce sens, les temps d'échanges avec les familles sur les emplois du temps sont un objet de discussion important pour partager davantage la nécessité de la mise en place de temps de repos, de détente et de prise en compte du rythme de vie de chaque personne.

Nous considérons les personnes accueillies comme des êtres porteurs de capacités et de potentialités. Il s'agit donc d'encourager, de faciliter, le développement et l'équilibre des potentialités de la personne dans toutes ses dimensions : physique, psychique et psychoaffective, sociale, (familiale, culturelle…), ainsi que de favoriser l'émergence de nouvelles compétences, de désirs, d'envies, de « possibles ». Sont incluses les notions d'effort, de choix, et de plaisir.

L'épanouissement physique consiste à permettre la mobilisation et le développement des capacités motrices. L'épanouissement psychique et psychoaffectif tend à amener la personne à un confort émotionnel et à une stabilité affective.

L'éducation physique et sportive :

Les campagnes de sensibilisation du grand public sur les biens fait du sport se multiplient actuellement. Au sein de l'IME il y a bien longtemps que nous savons que la pratique sportive joue un rôle incontournable pour le bien-être et l'épanouissement des enfants et adolescents.

Deux professeurs d'EPS mettent en place des programmes adaptés aux besoins de l'ensemble des personnes accompagnées.

FAVORISER LES INTERACTIONS SOCIALES

Ne pas porter atteinte à autrui et à soi-même c'est la base même de la notion de respect au sein de l'IME. Il est considéré comme l'un des éléments de la construction identitaire.

En parallèle, l'épanouissement social vise l'intégration de la personne dans des groupes sociaux déterminés où elle sera considérée et respectée, dans son unité et avec ses différences.

Le travail des équipes éducatives tend à amener la personne à s'accepter, à se respecter, à acquérir une estime de soi dans le but qu'elle préserve son intégrité physique et psychique. Par leurs interventions les équipes éducatives aident les enfants et adolescents à accepter l'autre en tant que sujet. De ce fait, la reconnaissance de la différence et l'expérience de la tolérance en découlent.

De plus, la confrontation de la personne à la loi et aux règles est un facteur lui permettant de structurer ses rapports aux autres, à l'environnement et de s'inscrire dans la société. Chaque professionnel de l'institution sera vigilant à l'application des règles, sans perdre de vue qu'il reste un modèle auprès des personnes. Par le rappel à la loi, aux règles nous favorisons le maintien d'un cadre contenant et structurant, l'acquisition de valeurs citoyennes et une vision humanisante.

La médiation animale

L'animal agit comme un « facilitateur relationnel », il favorise la conversation et les interactions entre les personnes accompagnées. La coopération et les échanges sont indispensables pour que les soins se déroulent dans les meilleures conditions.
Devoir s'occuper d'un autre être vivant c'est accepter qu'il y ait des règles à respecter pour s'assurer du bien-être de l'animal :

- Respecter les règles pour pouvoir l'approcher
- Obligation de le nourrir
- ….

Etre en capacité d'interagir et de prendre soin d'un animal, c'est aussi prendre conscience de ses capacités, de prendre confiance et développer l'estime de soi. L'assurance ainsi acquise facilite les interactions avec ses pairs.
Ce ne sont là que quelques-uns des exemples de ce que peut apporter la médiation animale dans le développement socio-affectif des enfants et adolescents. Consciente de cela l'Association AMER finance régulièrement des actions pour maintenir cette activité sur le site de Mont-Cauvaire (acquisition de nouveaux animaux, rénovation et entretien des clôtures pour les équidés….).

PISTE D'AMELIORATION

Ouvrir les activités de médiation animale aux structures sociales, médicaux sociales partenaires et aux établissements de l'éducation nationale et favoriser ainsi l'ouverture vers l'extérieur.

DEVELOPPER L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE

Nous définissons l'autonomie comme la capacité de la personne à « pouvoir faire par soi-même ». A partir de cette définition, nous avons distingué l'autonomie relative et l'autonomie globale. La première demande le soutien, la guidance d'un tiers pour amener à ce que la personne agisse par elle-même. La seconde est la conséquence d'un processus d'évolution qui permet à la personne de s'affranchir progressivement de la dépendance de l'adulte jusqu'à se responsabiliser dans ses actes.

Nous accompagnons l'individu vers une autonomie de la vie quotidienne. Nous l'aidons à demander, à s'organiser, à initier et à gérer. Nous l'encourageons à exprimer des choix, à les assumer et à se poser comme une personne à part entière. Cette capacité à se prendre en charge lui permet d'accéder à une liberté d'action et à une autonomie de penser. Ces capacités visent à une intégration sociale, professionnelle dans la mesure où la personne agit en tant que sujet et est actrice dans un groupe socialisé.

Activité Mobilité

Parce qu'être autonome c'est aussi être en capacité de se déplacer grâce aux moyens de transports individuels ou collectifs, l'IME a fait l'acquisition de 4 scooters.
L'atelier mobilité a pour objectif de maintenir une continuité dans l'apprentissage des codes de la route (ASSR 1et 2) et d'appréhender les dangers rencontrés lors de la conduite de véhicules motorisés.
Elle permet ainsi aux jeunes d'être initiés à la conduite d'un deux roues dans l'éventualité d'une inscription au Brevet de Sécurité Routière.

PROMOUVOIR LA CITOYENNETE

Être citoyen, c'est apprendre, comprendre, et intégrer des règles communes en se respectant mutuellement. Le citoyen est un individu actif et participatif en s'inscrivant dans la vie locale et institutionnelle.

Il s'agit donc de permettre à toute personne accueillie de vivre sa citoyenneté, c'est-à-dire l'aider et l'accompagner dans l'affirmation de soi au travers des principes de droits et devoirs qui régissent l'organisation de la collectivité. Que chacun puisse s'approprier les lois, règles et règlements afin de se situer en tant que sujet connaissant les limites et les possibilités.

Les démarches participatives constituent aussi des supports au développement des aptitudes et des expériences de citoyenneté, par la mise en place de pratiques de délégation, de représentation d'autres personnes de l'IME.
La mise en place des réunions de Conseil de la Vie Sociale donne lieu à des élections qui permettent à certains élus de remplir une fonction de représentation d'autres personnes.

La question des droits civiques est abordée en classe avec la mise en place d'actions concrètes (Délégués, actions pédagogiques…) autour de la question des droits individuels et collectifs.

L'expression du droit civique passe également par les élections et/ou la participation au CVS, à la commission menus…

PROJET PEDAGOGIQUE

L'IME tend à considérer que chaque enfant ou jeunes de moins de 16 ans est un élève potentiel. Cependant, tous les enfants en âge de scolarisation obligatoire ne sont pas scolarisés de façon systématique. La scolarisation est assurée par l'Unité d'Enseignement. Après un temps d'adaptation une évaluation est réalisée. Elle déterminera si les capacités d'apprentissage de l'enfant permettront ou non sa scolarisation.

Ainsi, si un enfant est scolarisé antérieurement à son entrée, il ne le sera pas obligatoirement sur l'Unité d'Enseignement à son arrivée. En effet, des objectifs éducatifs et para médicaux peuvent être prioritaires pour répondre aux besoins identifiés lors de l'élaboration de son PPA.

Le projet de scolarisation s'inscrit dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement mis en place pour chaque enfant. La durée de scolarisation est définie en début d'année en fonction des possibilités de l'élève et de ses besoins et de son PPA, elle peut–être réajustée en cours d'année. Le temps de scolarisation de chaque élève est modulable, selon les besoins, les capacités, et l'équilibre général du projet de l'élève et du projet de l'enfant au sein de l'établissement. En effet, un élève peut avoir besoin d'un arrêt temporaire ou définitif en fonction de son évolution et de son bien-être. Cette décision incombe à l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement. Ce changement d'accompagnement sera alors présenté à l'élève et sa famille puis tracée dans son PPA.

Pour pouvoir accompagner au mieux les enfants dans leurs apprentissages scolaires, plusieurs classes sont organisées sur des rythmes et niveaux différents, avec un effectif de 3 à 8 élèves.

Chaque enseignante s'appuie sur une pédagogie adaptée au handicap de l'élève et crée ses propres outils tout en respectant son âge, ses connaissances et ses capacités. Si des outils spécifiques sont mis en place pour un élève, ils sont utilisés tout au long de sa scolarité même si l'élève change de classe.

Une évaluation régulière est menée en cours d'année dans chaque domaine permettant de valider ou non les compétences travaillées. Un bilan des compétences permet d'évaluer chaque année l'atteinte ou non des objectifs pédagogiques. Il est présenté aux familles en juin ou transmis via l'élève s'il n'y a pas de rencontre avec les parents ou représentants légaux.

Les enseignants sont vigilants à ce que les familles soient actrices dans la scolarisation de l'enfant dans l'esprit et les limites de la loi de 2005. Des supports sont créés pour favoriser le partage et l'échange entre les élèves et leur famille sur le contenu du travail fait en classe. Ainsi, chaque élève possède des cahiers, classeurs, pochettes, qu'il emmène régulièrement à son domicile. Ces outils sont également l'un des liens entre l'école et la famille.

Des temps de réunions entre les enseignants et les équipes pluridisciplinaires permettent d'assurer la coordination entre les différents acteurs en charge de l'accompagnement de la personne accueillie. Ces temps de concertation sont essentiels pour que chaque professionnel puisse ajuster le projet d'accompagnement dès que nécessaire dans l'intérêt de la personne.

A titre d'exemple, la coordinatrice pédagogique de l'Unité d'Enseignement participe toutes les semaines à une réunion de coordination avec les coordinateurs de l'équipe pluridisciplinaire, le chef de service, l'assistante sociale et l'infirmière. Les enseignants participent à des réunions avec les équipes pluridisciplinaires qui sont des temps d'information, de synthèse, d'élaboration de projet personnalisé, de bilan….

PROJET THERAPEUTIQUE

Au-delà des professions respectives de chacun, les professionnels thérapeutiques ont mis en évidence la dimension soignante du projet de l'IME.

La dimension thérapeutique du projet doit favoriser l'adaptation et l'insertion de la personne dans son environnement.

Le projet thérapeutique vise à apporter du soin à la personne afin de contribuer à son mieux-être, au plus près de son fonctionnement.

Le projet thérapeutique, comme le projet pédagogique et le projet éducatif, s'inscrit dans le projet global de la personne. Les professionnels thérapeutiques sont attentifs à ce que le projet de la personne accompagnée soit modulable, adaptable et évolutif en fonction des besoins repérés.

En partant des besoins repérés, le projet thérapeutique, tout comme le projet éducatif, tend à accompagner chaque personne le plus loin possible dans son développement en respectant ses spécificités, ses limites et ses ressources.

Le projet thérapeutique, comme le projet éducatif, doit être en lien avec son environnement relationnel (famille, professionnels extérieurs…) en prenant en compte ses attentes et ses observations. Il s'agit d'accompagner au mieux, la famille et l'entourage pour les aider à se représenter et comprendre le handicap de la personne afin d'être relais dans son accompagnement.

L'équipe du Pôle thérapeutique se réunit 1 fois par mois. Ces temps d'échanges permettent notamment de pouvoir identifier et recenser les problèmes rencontrés et proposer des solutions.
Chaque professionnel médical ou paramédical peut être amené à participer à des groupes de travail en fonction des thématiques abordées.

Comme pour l'ensemble des professionnels de l'IME, les membres de l'équipe thérapeutique pourront être amenés à signaler tout incident et rédiger une fiche d'évènement indésirable le cas échéant. Ce signalement sera fait dans les limites imposées par secret médical, le secret professionnel et les règles de partage d'informations.

LE SUIVI MEDICAL

Le médecin généraliste :

Présent 2 heures par semaine le mardi, le médecin généraliste assure le suivi somatique des enfants et adolescents accueillis. Elle travaille en collaboration avec l'infirmière.

Le médecin généraliste a pour mission :

- D'assurer les visites médicales des personnes accompagnées :
  - Vérifier les carnets de vaccination.
  - Vérifier les courbes de poids et de croissance (un suivi particulier est apporté aux personnes accueillies en surpoids).
  - Pratiquer les examens courants (tension, réflexes, contrôle de vue et de l'ouïe...).

Elle peut être amener à préconiser aux familles des examens médicaux complémentaires.

- D'assurer une communication en interne et en externe :
  - Assurer une relation avec les professionnels de soins et spécialistes libéraux
  - Solliciter des spécialistes dans le cadre d'examens médiaux à prescrire.
  - Signaler tout incident et rédiger une fiche d'évènement indésirable le cas échéant.

Son activité comporte également tout un volet admiratif : établissement des certificats médicaux en lien avec la pratique du sport, rédaction d'un compte rendu de la visite médicale auprès de famille et enregistrement de ce dernier dans le dossier unique de l'usager…..

Elle a également pour missions d'élaborer, actualiser et assurer le suivi des protocoles médicaux particuliers liés à certaines pathologies spécifiques d'une partie des personnes accompagnées (épilepsie, diabète, cardiopathie…). Si nécessaire elle forme les professionnels accompagnants sur ces protocoles.

Elle est force de proposition dans la démarche de prévention et de promotion de la santé.

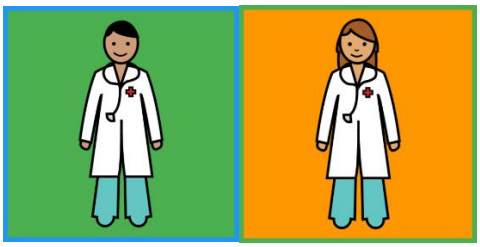

Le médecin psychiatre :

A l'IME un médecin psychiatre est présent 3 heures et demie par semaine le jeudi.

Dans le cadre de ses missions il se doit :

- D'assurer le suivi psychiatrique des personnes accueillies :
  - Réaliser des entretiens psychiatriques avec les enfants et adolescents concernés.
  - Assurer des rendez-vous sur demande lorsque l'état de santé de la personne accueillie le nécessite.
  - Effectuer des prescriptions médicales.
  - Suivre et ajuster les traitements en cas de besoin.
  - Accompagner les familles à travers des rendez-vous et explications sur le soin psychiatrique.

- De coordination du parcours de soin :
  - Valider les prises en charge thérapeutique des personnes accueillies.
  - Aider à la gestion des situations complexes.
  - Prescrire des bilans et des séances avec les professionnels paramédicaux au sein de l'établissement ou en externe.
  - Etre en lien permanent avec les équipes hospitalières lorsqu'un enfant ou un adolescent est hospitalisé.

- De communiquer et participer au fonctionnement de l'établissement :
  - Donner un avis médical à la Direction du secteur enfant sur les dossiers en attente d'admission.

C'est lui qui a la charge d'établir les certificats médicaux pour le renouvellement des dossiers MDPH.

Tout comme le médecin généraliste il est amené à effectuer des tâches administratives.

LA PREVENTION ET LE SOIN

L'infirmière de l'IME, présente chaque jour, est un acteur central dans la prise en charge médicale de la personne accompagnée en ce sens qu'elle est l'interface entre le Médecin Psychiatre et le Médecin Généraliste, et qu'elle assure un travail en étroite collaboration avec tous les professionnels de l'équipe thérapeutique, des équipes éducatives et pluridisciplinaires (synthèses, projets, observations…).

Elle dispense des soins infirmiers de nature curative ou palliative, auprès des personnes accompagnées, qui visent à maintenir et restaurer la santé. Elle a également un rôle de prévention et de promotion de la santé.

L'infirmière est amenée à développer des liens étroits avec les familles (entretiens en présentiel ou téléphoniques). Elle les informe de chaque évènement médical concernant la personne accompagnée

mineure. Elle peut également jouer un rôle qu'en a l'évaluation de la capacité du jeune et de sa famille à réaliser les soins. Le cas échéant, dans le respect de leurs décisions, elle pourra mettre en place des aides pour leur accompagnement.

Au quotidien elle assure :

- L'administration des traitements en référence à la prescription médicale.
- La veille quant à l'application des prescriptions en cas de régimes alimentaires particuliers (travail en lien avec l'équipe de restauration).
- L'évaluation des risques en cas de situation d'urgence et l'identification des situations prioritaires (appeler le centre 15 en cas de nécessité).
- La réalisation des soins infirmiers (respect de l'hygiène, la sécurité et l'asepsie).
- La bonne tenue de l'infirmerie, (gestion des stocks, vérification régulière des dates de péremptions…).

Dans ses missions elle est également amenée à :

- Assurer le suivi et organiser les vites médicales en lien avec le médecin généraliste.
- Organiser et coordonner des projets de soins des jeunes en situation de handicap, évaluation des besoins en santé, statistiques sur des éléments tels que le surpoids…
- Participer aux différentes réunions : projets d'accompagnement, synthèses, commissions menus, réunions d'équipes…
- Préparer et assurer les transmissions pour les matinées de présence du médecin psychiatre (prise de RDV avec les familles, avec les usager, préparation des renouvellements d'ordonnances, évaluation des demandes et des besoins du médecin afin d'optimiser son temps de présence…).
- Collaborer, avec le médecin généraliste, à l'élaboration, l'actualisation et la diffusion des protocoles (épilepsie, diabète…).
- Surveiller et suivre la prise en charge des enfants diabétiques insulinodépendants.
- Gérer les accompagnements médicaux particuliers (PAI), assurer les transmissions, et si nécessaire les formations des équipes.

L'infirmière met également en place et anime des actions de prévention et d'éducation pour la santé :

- Hygiène bucco-dentaire.
- Vie affective et sexuelle.
- Contraception.
- Equilibre alimentaire.
- ….

Elle peut aussi être solliciter pour animer des ateliers de désensibilisation qui ont pour vocation de préparer certains jeunes à différents rendez-vous médicaux (dentiste, prise de sang, ophtalmo...). Des outils adaptés à chaque besoin pourront alors être élaborés.

Lorsque sont organisés des activités le week-end ou des séjours, elle est en charge de la préparation des piluliers des internes et de la préparation des dossiers des résidents.

La parole est aux professionnels :

Les qualités requises pour ce poste sont selon moi : la disponibilité, le dynamisme, l'écoute, l'empathie, le respect, la tolérance. Il faut aimer le travail en équipe, le tout dans le respect du secret professionnel.

Le travail en équipe est d'ailleurs l'une des choses que j'apprécie dans mon activité. La diversité de mes actions au quotidien, le relationnel avec les jeunes et leur famille sont également des missions qui me permettent de m'épanouir professionnellement.

En plus de cela, travailler avec un médecin généraliste et un médecin psychiatre me permet de continuer à enrichir mes connaissances.

Par contre, le coté administratif est la partie la moins plaisante de mes missions et malheureusement elle représente selon moi plus de la moitié de mon temps de travail. A chaque rentrée il me faut quasiment un mois pour mettre à jour les dossiers. (Conception des dossiers des nouveaux avec collage d'étiquettes, découpage de barrettes...rangement et tri et archivage des documents…)

Dorothée
Infirmière Diplômée d'état

PISTE D'AMELIORATION

Bénéficier d'un temps de secrétariat complémentaire à chaque rentrée.

PISTE D'AMELIORATION

Mettre en place un logiciel avec une validation SEGUR pour l'informatisation du Dossier Unique de l'Usager

SUIVI PSYCHOLOGIQUE

Trois psychologues interviennent au sein de l'IME à temps partiel (1.45 ETP), ce qui permet la présence d'un psychologue sur l'établissement tous les jours à l'exception du lundi après-midi.

Les Psychologues veillent à la reconnaissance et au respect de la personne accompagnée dans sa dimension psychique. Elles observent et mettent en œuvre des actions curatives adaptées aux enfants souffrant de troubles psychiques/mentaux/sociaux, troubles du comportement et retards de développement, après identification de leurs besoins, dans l'objectif de promouvoir leur bien-être et leur autonomie.

Les psychologues assurent les missions suivantes :

- Observation de l'enfant, évaluation psychologique et réalisation de bilans
  - Observer l'enfant dans son cadre de vie : fonctionnement psychique et cognitif, comportement, aptitudes, troubles psychiques / mentaux / sociaux, retards de développement…

- Identifier les besoins et attentes des enfants au moyen d'entretiens individuels, d'ateliers collectifs, de supports de médiation et/ou de tests psychologiques.
- Recueillir des informations complémentaires sur les enfants au sein de son environnement.
- Evaluer au travers de bilan les pathologies psychologiques et suivre les évolutions.
- Réaliser des tests, les exploiter et rédiger des bilans d'observation psychologiques pour les intégrer dans le dossier médical des enfants.

➢ Mise en œuvre des modalités d'intervention

- Proposer des entretiens individuels à la demande de la famille et/ou de la personne accueillie.
- Proposer des suivis individuels limités dans le temps.
- Proposer des entretiens de guidance parentale pour soutenir les familles face à leurs questionnements et leurs difficultés.
- Accueillir, prendre en charge et accompagner l'enfant ou l'adolescent dans le cadre du projet de soin défini, en s'appuyant sur diverses approches : soutien psychologique ponctuel, thérapie brève, groupes de parole, coaching, accompagnement à la réalisation d'un projet.
- Intervenir dans des situations d'urgences vécues par les personnes accompagnées.
- Rendre compte des actions engagées et de leur suivi en rédigeant un rapport de prise en charge.

➢ Communication en interne et en externe

- Apporter une expertise auprès de l'équipe pluridisciplinaire sur les pathologies psychologiques des personnes accueillies, notamment dans l'élaboration des projets personnalisés.
- Etre un appui technique auprès des équipes éducatives dans le cadre d'un accompagnement adapté.
- Accompagner les équipes médico-sociales sur le terrain via des entretiens individuels et/ou groupes de parole, visant à améliorer le relationnel avec les enfants accueillis, réguler d'éventuels conflits, développer des nouvelles actions…
- Assurer le lien avec les psychologues internes et externes.
- Développer et entretenir un réseau professionnel dédié à la prise en charge et à la santé psychique.
- Participer à des groupes de réflexions sur les pratiques des psychologues en institution.
- Transmettre à l'équipe éducative des informations relatives aux séances individuelles.
- Communiquer avec l'équipe pluridisciplinaire et auprès des familles sur les situations des personnes accueillies.
- Assurer une relation avec les partenaires de l'établissement.
- Participer aux réunions de cadres et aux réunions thérapeutiques.

PSYCHOMOTRICITE

Au sein des locaux de l'IME, les trois espaces dédiés pour la psychomotricité sont répartis sur les deux bâtiments de l'IME, deux aux Tilleuls, un aux Rosiers.

La psychomotricité est une thérapie corporelle. Elle concerne les liens qui existent entre :

- Les mouvements.
- Les capacités du cerveau qui permettent de s'organiser, s'orienter, se concentrer et mémoriser.
- Les émotions et les possibilités à être en relation avec son environnement.

Toutes les fonctions psychomotrices sont concernées : tonus, organisation motrice, conscience du corps, sensorialité, orientation dans les environnements, graphisme.

Deux psychomotriciennes à plein temps interviennent à l'IME. Elles interviennent au niveaux de la rééducation, de la thérapie et non de l'éducation psychomotrice.

- La rééducation psychomotrice tente de diminuer l'impact des troubles psychomoteurs sur la vie courante de l'enfant (retard de développement, difficultés dans les activités quotidiennes, maladies, syndrome)
- La thérapie psychomotrice essaie de comprendre ce que l'enfant raconte avec son corps (mal-être, des difficultés à entrer en relation, des fragilités pour comprendre et gérer ses émotions…). Le but étant de lui apporter du bien-être.

En relation fonctionnelle avec l'équipe paramédicale, éducative et pédagogique, les psychomotriciennes évaluent les potentialités psychomotrices et sensorielles des personnes accueillies.

Elles rédigent un projet psychomoteur et mettent en œuvre des suivis individuels ou en groupe, en fonction des besoins repérés et après validation du Médecin Psychiatre. Elles proposent selon l'âge ou les difficultés de la personne des activités, individuelles ou collectives, mettant en jeu l'engagement corporel des personnes accompagnées.

Elles assurent les missions suivantes :

- Observer, évaluer et accompagner :
  - Evaluer les capacités psychomotrices des enfants et proposer des actions de rééducation adaptées.
  - Réaliser et rédiger des bilans psychomoteurs, des projets psychomoteurs et des comptes rendus d'évolution.
  - Proposer, préparer et réaliser des séances de psychomotricité et sensori-motrice individuelles et ou collectives.
  - Animer des ateliers psychomoteurs.
  - Utiliser les techniques de médiation acquises en formation.
  - Participer à l'évaluation développementale de la personne accueillie lors de son admission et au cours de son accompagnement.
  - Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets personnalisés des personnes accueillies.
  - Travailler en équipe pluridisciplinaire pour accompagner au mieux les personnes accueillies.
  - Proposer des projets innovants.

- Communiquer en interne et en externe
  - Transmettre à l'équipe éducative des informations relatives aux séances de psychomotricité.
  - Réaliser des entretiens avec les familles.
  - Accompagner et conseiller les personnes suivies et les familles (présentation, transmissions d'outils, restitution des bilans …).
  - Participer à des temps d'échanges de pratiques professionnelles inter-établissement
  - Assurer une relation avec les partenaires de l'établissement.

La parole est aux professionnels :

En séances, nous nous appuyons beaucoup sur la relation et la créativité. Pour que l'enfant puisse se sentir bien et en sécurité, elle le valorise, s'adapte à ses capacités et lui propose des activités partagées, motivantes et ludiques. Pendant les séances, plusieurs pratiques corporelles peuvent être proposées : musique, mimes, cirque, dessin, théâtre, relaxation…
En accord avec son projet thérapeutique personnalisé, l'enfant peut être reçu en individuel ou bien en groupe avec d'autres jeunes et/ou d'autres professionnels.
Nous avons également à cœur de rencontrer les familles et les proches de l'enfant dans le but de les sensibiliser à diverses thématiques et de les soutenir dans leur rôle. Il peut s'agir de rencontres ponctuelles ou régulières, à l'IME ou à domicile.

ORTHOPHONIE

L'orthophoniste est présente 4 jours par semaine à l'IME.

Elle porte une attention spécifique sur le langage oral mais également sur le langage non verbal. Sur la base de son évaluation, elle recherchera pour la personne accompagnée, et en fonction de ses capacités, tout moyen lui permettant de développer les échanges avec son entourage. Ainsi l'orthophoniste rééduque et accompagne l'enfant ou l'adolescent dans une démarche d'échange et de communication verbale ou non.

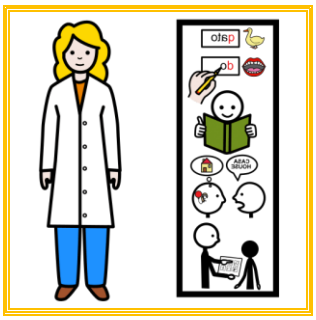

Elle assure les missions suivantes :

- **Réaliser des actions de rééducation langagier**
  - Evaluer les capacités orthophoniques des enfants et proposer des actions de rééducation adaptées
  - Réaliser et rédiger des bilans orthophoniques, des projets de rééducation et des comptes rendus d'évolution
  - Proposer, préparer et réaliser des séances d'orthophonie individuelles et ou collectives
  - Animer des ateliers d'orthophonie
  - Utiliser les outils rééducatifs adaptés
  - Réaliser des entretiens avec les familles
  - Participer à l'évaluation développementale de la personne accueillie lors de son admission et au cours de son accompagnement
  - Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets personnalisés des personnes accueillies
  - Accompagner et conseiller les personnes suivies et les familles (présentation, transmissions d'outils, restitution des bilans …)
  - Travailler en équipe pluridisciplinaire pour accompagner au mieux les personnes accueillies

- **Communiquer en interne et en externe**
  - Transmettre à l'équipe éducative des informations relatives aux séances d'orthophonie
  - Assurer une relation avec les partenaires de l'établissement.

L'orthophoniste assure une veille constante sur les nouveaux dispositifs ou nouvelles méthodes qui permettent de faire évoluer les pratiques et d'offrir de nouveaux moyens de communication aux personnes accueillies. Les outils numériques offrent régulièrement de nouvelles opportunités d'évolution des pratiques.

Les outils numériques

Dans le cadre de la prise en charge en orthophonie, l'IME a sollicité, en 2016, un financement auprès de la CPAM pour l'acquisition de tablettes tactiles et de logiciels de communication. Ce sont ainsi 26 équipements qui ont pu être achetés. Les objectifs de la mise en place de cet outil sont multiples.
Pour la personne accompagner il s'agit de :

- Favoriser l'apparition et le développement de compétences langagières et de communication.
- Généraliser ces apprentissages dans le temps et l'espace, avec des interlocuteurs variés.
- Favoriser le développement personnel, social et culturel.
- ….

Pour les aidants de la personne il s'agit de :

- Tisser une relation au travers des échanges réguliers autour d'un même objet.
- Etre guidé dans le « dédale » des solutions plus ou moins adaptées.
- D'être accompagné par des professionnels vers un choix librement éclairé.
- …

La parole est aux professionnels :

On sait qu'un jeune qui va arriver à communiquer développera moins de troubles du comportement. Il est donc essentiel d'utiliser tous les moyens techniques pour développer et faciliter la communication pour les jeunes. L'utilisation des tablettes, plutôt que les classeurs de pictogrammes, permet de réduire les temps d'échanges et de réponses. Arrivé au 21ème siècle il serait dommage de ne pas profiter de toutes les opportunités que nous offrent les nouvelles technologies. Les outils numériques sont de plus en plus performants, il est donc important de pouvoir les renouveler régulièrement.

Brigitte
Orthophoniste

PISTE D'AMELIORATION
Rechercher des financements pour le renouvellement et l'extension des équipements numériques et des logiciels.

MUSICOTHERAPIE

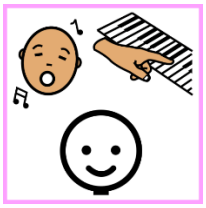

Une musicothérapeute intervient 10 heures par semaine, le mardi matin et le jeudi toute la journée.

La musicothérapie est une pratique de soin, d'aide, de soutien ou de rééducation qui consiste à prendre en charge des personnes présentant des difficultés de communication et/ou de relation. Il existe différentes techniques de musicothérapie, adaptées aux populations. La musicothérapie s'appuie sur

les liens étroits entre les éléments constitutifs de la musique et l'histoire de la personne accompagnée. Elle utilise la médiation sonore et/ou musicale afin d'ouvrir ou restaurer la communication et l'expression au sein de la relation dans le registre verbal et/ou non verbal.

La musicothérapeute assure les missions suivantes :

- Repérer la nature de la souffrance psychique et/ou physique au moyen d'une évaluation personnalisée des difficultés. Appréhender l'expression symptomatique, les besoins, et les capacités des personnes accompagnées.
- Créer, restaurer, et/ou maintenir les moyens de communication et de relation chez les enfants ou adolescents en ayant recours à une médiation sonore ou musicale.
- Répondre et s'adapter à une prescription ou indication émanant, du médecin, de l'équipe pluridisciplinaire.
- Créer les conditions d'un processus d'évolution, de changement, de développement, en établissant un dispositif clairement énoncé et repérable. La musicothérapeute met en œuvre des techniques spécifiques à sa spécialité, s'appuyant sur l'histoire musicale de l'usager, l'improvisation, la communication sonore non verbale et l'analyse du vécu sonore.
- Mobiliser la pensée et développer le potentiel créatif.
- Travailler tout au long du suivi en partenariat avec les différents professionnels de l'IME.
- Évaluer et adapter la prise en charge à court, moyen et long terme.

8. ACCOMPAGNEMENT ET COOPERATION AVEC LES FAMILLES

Tout comme le projet d'accompagnement est personnalisé pour les enfants et adolescents, les professionnels de l'IME veillent à ce que l'accompagnement des parents soit adapté aux différentes situations et profils de parentalité. En effet, de nombreux facteurs sont à prendre en compte pour assurer un accompagnement efficient.

La localisation de l'établissement, les horaires d'ouverture, ne permettent pas toujours d'organiser des rencontres régulières.

Au-delà des temps de rencontre formalisée l'ensemble des professionnels de l'IME veille à inscrire la relation aux familles, aux fratries, aux partenaires dans une dynamique de réciprocité, en leur permettant d'exprimer leurs attentes et d'échanger sur leurs besoins

Les professionnels sont vigilants à construire les relations avec les familles sur la base de principes faits de réciprocité et de respect mutuel. Ils veillent à ce que chacun ait une place, rien que sa place et toute sa place.

Le travail effectué à l'IME doit s'inscrire dans la continuité avec les familles, pour faire en sorte qu'il y est réappropriation et utilisation à la maison des méthodes et outils mis en place au sein de l'établissement. Les professionnels sont attentifs à ce que les parents acceptent la manière dont leur enfant évolue dans l'IME. Aussi, les outils et les modalités de transmissions utilisés doivent comporter des objectifs opérationnels permettant aux parents de se rendre compte des potentiels, des compétences acquises et à développer par leur enfant.

PISTE D'AMELIORATION

Expérimenter de nouveaux outils afin de faciliter la communication et les échanges avec les familles : rencontres par visioconférences.

PISTE D'AMELIORATION

Délocaliser des rencontres sur d'autres sites plus proches du domicile des parents.

LE SERVICE SOCIAL

Avec l'arrivée en octobre 2019 d'une assistante de service social à temps partiel, l'IME a pu améliorer l'accompagnement des familles et des jeunes en apportant une expertise complémentaire dans leurs différentes démarches.

Intégrée dans la vie de l'IME, elle collabore avec l'ensemble des équipes éducatives, thérapeutiques et administratives. Elle est partie prenante dans l'élaboration et le renouvellement des PPA.

Elle a pour rôle d'accueillir, d'informer et de soutenir les familles dans l'élaboration de leur projet de vie, l'accès et le maintien de leurs droits et de faire le lien avec les instances et les organismes partenaires.

Elle a pour mission principale la prévention et la protection de l'enfance.

Pour faciliter les contacts avec les familles il lui est possible de les recevoir dans les locaux de l'IME, de se déplacer à leur domicile ou dans tout autre lieu mis à disposition (CMP, CMS, CCAS…) afin de garantir un service de proxim ²ité.

Selon l'article L411-3 du code pénal, l'assistante de service social est soumise au secret professionnel.

Être assistante sociale en établissement spécialisé c'est avant tout savoir être à l'écoute des besoins et inquiétudes des familles, tout en respectant la temporalité de chacun. Il s'agit de proposer un accompagnement dans les démarches tout en valorisant la capacité à faire par soi-même. Les dispositifs mis en place par les politiques sociales sont complexes et nécessitent une connaissance des procédures et des institutions. L'assistante sociale se doit d'être le trait d'union entre l'IME, le Domicile et les partenaires. Le respect du bien-être de l'enfant est une priorité. L'accompagnement est conduit depuis son admission jusqu'au départ de l'IME, dans la continuité du projet de vie individualisé. L'assistante sociale fait partie intégrante de l'équipe pluridisciplinaire avec laquelle elle contribue à l'élaboration du parcours individualisé, dans le respect du secret professionnel

Justine
Assistante de service social

PISTE D'AMELIORATION

Bénéficier d'une augmentation du temps de l'assistante sociale pour développer l'accompagnement au plus près du domicile et faire le lien avec les services du Département.

LES REUNIONS ET TEMPS D'ECHANGES AVEC LES FAMILLES

« La bientraitance est une culture issue d'une recherche collective vers le mieux. »[2]

	Qui	Quand	Fréquence	Objectif
Réunion premier contact	Personne accueillie + représentants légaux + Directrice du secteur enfance	1er entretien suite à une possible admission sur orientation de la MDPH	1 fois	Permettre à la personne accueillie et sa famille de mieux appréhender le lieu d'accueil et le fonctionnement de l'IME.
Commission d'admission	Personne accueillie + représentants légaux + Référent éducatif + Psychologue + Infirmière + Assistante sociale + Responsable de service	Après les journées d'observation et lors de la libération d'une place	1 fois	La Commission d'admission évalue l'adéquation entre les besoins de la personne et les moyens de l'IME sur différents domaines. A cet occasion l'entretien avec les familles permet de s'accorder sur les modalités d'accueil de la personne aux regards les attentes des représentants légaux et de poser le cadre de l'accompagnement.
Elaboration et signature du PPA (sur rendez-vous ou transmission par courrier après échanges téléphoniques)	Personne accueillie + représentants légaux + référent	Dans les 6 mois suivant l'admission de la personne accueillie, pour une durée d'un an. Puis, tous les ans à la suite de la révision pour renouvellement	Au minimum 1 fois/an	Fixer les objectifs du projet d'accompagnement de la personne accueillie. Le présenter à sa famille ou ses représentants légaux pour échanger et ainsi co-construire le projet avec les différents acteurs.
Rencontres parents enseignants	Responsables légaux + enseignants	En début et en fin d'année scolaire En cours d'année si nécessaire	2 fois par an	Faire connaissance avec les nouveaux parents. Présenter les projets puis faire un bilan.
Echanges dans le cahier de liaison	Les représentants légaux, l'ensemble des équipes	Au cours de l'année	Chaque fois que nécessaire	Le cahier de liaison remis à jour et traduit en FALC facilite la communication et le passage d'information.

[2] Recommandation de bonnes pratiques professionnelles « La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre » ; Haute Autorité de Santé ; 2008

Rencontres parents / professionnels organisées en cours d'année	Tous les professionnels	Sur l'année	Dès que nécessaire	Favoriser les liens entre les familles, les usagers et les professionnels. Faire un point sur les évolutions ou difficultés d'accompagnement.
Appels téléphoniques, courriers et mails	Famille, secrétariat, référent, personnel du Pôle éducatif, Pôle thérapeutique.	Selon les situations et informations générales à transmettre aux parents	Dès que nécessaire	Assurer la transmission des informations concernant l'accompagnement de la personne accueillie
Commissions menus	Représentants élus des personnes accueillies, parents, élus du CVS, cuisinier, infirmière, CSE	Sur l'année entre octobre et mai	3 fois / an	Donner son avis sur les repas confectionnés, faire des propositions d'amélioration, ou de menus spécifiques.
CVS	Représentants élus des personnes accueillies, parents élus, professionnels élus, direction…(tout autre personne prévue dans le n°2022-688 du 25 avril 2022.)	D'octobre à juin	3 fois/an	Conformément au décret n°2022-688 du 25 avril 2022, permettre aux participants de donner leur avis sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'établissement (droits et libertés de la personne accueillie, prestations proposées, activités…)
Conseil de discipline	Représentants élus des personnes accueillies, parents élus, professionnels désignés, direction	Sur l'ensemble de l'année	Autant de fois que nécessaire	Donner son avis sur un acte grave posé par une personne accueillie, et devant donner lieu à une sanction.
Temps festifs ouverts au publics	Toute personne de l'entourage familial de la personne accueillie, personne accueillie, équipes, bénévoles…	Sur l'année	Journée portes ouvertes de rentrée Fête de la musique Chasse aux œufs …	Favoriser les échanges avec les familles en dehors des temps d'accueil. Organiser des temps de convivialité entre les familles et les équipes hors temps institutionnels

PISTE D'AMELIORATION

Développer les supports d'information permettant d'identifier les différents professionnels et leurs missions.

PISTE D'AMELIORATION

Développer les outils de mesure de la satisfaction des usagers (questionnaires).

PISTE D'AMELIORATION

Intégrer dans le site internet l'information des parents concernant les activités périscolaires adaptées aux personnes porteuse d'un handicap.

PISTE D'AMELIORATION

Repenser la guidance des aidants familiaux dès l'accueil pour anticiper les difficultés de prise en charge (fonctionnement en dispositif).

ACCOMPAGNEMENT A L'INCLUSION

Les familles rencontrent bien souvent des difficultés pour que leur enfant puisse être accueilli dans des structures proposant des activités de loisirs et culturelles. Elles sont lasses de devoir entreprendre des démarches qui restent pour la plupart infructueuses.

C'est fort de ce constat que l'IME a développé un dispositif d'accompagnement à l'inclusion. Il vient en appui des familles pour les démarches d'inscription, de découverte et de réalisation d'activités régulières en milieu ordinaire. Ce service demande une participation active de l'enfant et de la famille. L'enjeu est de faire comprendre à l'ensemble des parties prenantes qu'il ne faut pas rechercher une « intégration à tout prix » mais favoriser une intégration optimale en prenant en compte les possibilités de chacun (enfants, familles, structures d'accueil…). Les professionnels doivent donc permettre aux familles de passer outre leurs peurs, et oser tenter une activité souvent échouée auparavant puisque n'ayant pas été accompagnée, préparée et pensée. L'objectif de ce dispositif n'est pas de se substituer à la famille mais bien au contraire de lui permettre une réappropriation de la démarche d'inclusion.

La clé d'une intégration réussie repose sur le travail réalisé par les professionnels et les familles pour préparer, penser et accompagner l'accueil au sein de la structure partenaire. L'accompagnement individuel est l'un des outils indispensables de la réussite. Il permet de préparer l'enfant à son lieu de loisir, d'aider à la gestion des difficultés et de favoriser le développement des relations sociales.

Par la suite, les professionnels mettent en place un suivi tout au long de l'année afin d'échanger sur le vécu de cette expérience, de réunir les conditions d'une autonomie progressive de la personne à exercer une activité en dehors de l'établissement.

L'essentiel est de savoir pourquoi et pour qui le projet est mis en place. Quels sont les enjeux ? La participation à une activité extra-scolaire n'est pas une finalité en soi, c'est le bien-être de la personne et les progrès éventuels réalisés dans les relations avec les autres qui sont essentiels. En effet, de nombreux exemples illustrent que la participation d'un enfant ou d'un jeune aux activités de loisirs, individuelles ou collectives, contribue au développement de ses diverses potentialités, à son épanouissement, à la socialisation.

Bien souvent les PAP des enfants spécifient un besoin d'autonomie et de socialisation. Il parait donc nécessaire de les faire sortir du cadre de l'établissement et du cadre familial, les habituer à être au milieu des autres en participant aux activités proposées. Toutes les activités d'expression peuvent être utilisées, dessin, peinture, danse, musique, seul ou en groupe.

Il est primordial d'accompagner les démarches des parents pour l'intégration de leur enfant aux activités « extra-scolaires ». Cette participation, par son rôle éducatif et formateur retentit sur la santé physique et psychologique de la personne ainsi que son hygiène de vie.

Caroline
Educatrice spécialisée en charge de l'intégration

9. PARTENARIAT ET OUVERTURE VERS L'EXTERIEUR

PARTENARTIATS DANS LE CADRE DE LA CONTINUITE DE PARCOURS

Les modalités de travail en partenariat avec d'autres établissements sociaux et médico-sociaux permettent à l'IME d'intégrer les évolutions sociales, professionnelles, pédagogiques nécessaires à la préparation des jeunes adultes dans leur projet de sortie. Ces échanges permettent de prendre en compte les savoirs, les compétences, les repères qui vont être nécessaires aux personnes pour favoriser une continuité de l'accompagnement.

C'est le chargé d'insertion qui, au sein de l'IME, développe les partenariats avec les structures d'accueil de jeunes adultes et les structures d'insertion professionnelle. Il s'attache notamment à identifier les attentes des partenaires en terme d'apprentissage.

PARTENARIATS DANS LE CADRE DES ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

Dans le cadre de la mise en place de projets collectifs, et notamment dans le domaine de l'art, l'IME a développé un réseau qui s'étoffe et se consolide au fur et à mesure des projets menés conjointement. Les partenariats se sont mis en place tout au long des différents projets permettant à l'établissement de s'ouvrir vers l'extérieur. Ainsi, à titre d'exemple des projets, sont très régulièrement menés avec, les Fonds Régionaux d'Art Contemporain, le Parc Zoologique de Clères….

En sus des partenariats développés en matière d'inclusion sociale grâce à l'inscription et la pratique d'activités sportives, culturelles ou de loisirs en milieu ordinaire, des temps de convivialité sont organisés suivant une périodicité définie.

Tous les deux ans la **Fête de la musique** est organisée dans l'enceinte de l'établissement avec la participation d'acteurs extérieurs.

Cette organisation requiert la participation de tous les établissements de l'AMER, avec un comité d'organisation porté par quelques éducateurs de l'IME et la Direction.

Chaque unité est invitée à participer au concours d'affiche, puis à produire un petit spectacle (danse, musique ou chant).

La programmation des spectacles proposés en interne ou par d'autres établissements se déroule tout l'après-midi.

Des groupes de professionnels ou d'amateurs sont invités pour animer la soirée, ouverte au public, avec possibilité de restauration.

Chaque année au mois de Novembre, les professeurs d'EPS organisent un CROSS permettant aux jeunes de l'établissement de se confronter à d'autres jeunes d'autres structures.

C'est une journée festive, où le dépassement de soi est à l'honneur, et où le sport, vecteur d'intégration sociale, permet aux jeunes d'être mis à l'honneur (classements avec médailles selon les catégories des coureurs)

Une « Journée d'activités motrices » est réalisée chaque année en juin, en partenariat avec le club des KIWANIS. Portée par les professeurs d'EPS en collaboration avec les psychomotriciennes, cette journée permet aux jeunes qui n'ont pas accès au sport en compétition de se surpasser dans des activités liées à la motricité globale ou la motricité fine, et d'aiguiser leurs sens.

Ces activités doivent tenir compte de la contrainte des heures d'ouverture de l'établissement (entre 9h et 16h) et cela peut parfois freiner l'organisation des manifestations.

PISTE D'AMELIORATION

Valoriser l'implantation de l'établissement en développant les partenariats autour de la mise à disposition du parcours sensori-moteur.

PISTE D'AMELIORATION

Permettre aux établissements partenaires et aux associations locales de créer des temps de partage au sein du parc.

10. LES RESSOURCES HUMAINES

La taille de l'association, l'évolution de la législation, la complexité du droit du travail, les nouvelles obligations règlementaires, les souhaits des salariés en termes d'évolution professionnelle, les nouveaux dispositifs, l'évolution du secteur et du public accueilli nécessitent de mettre place une politique globale de gestion des ressources humaines. Celle-ci s'appuie sur une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences qui vise l'adéquation entre les besoins futurs de l'association et ses ressources humaines. Cette démarche permet d'anticiper et de développer les compétences des salariés, pour s'adapter au mieux à l'évolution du secteur médico-social et aux besoins des personnes accompagnées.

LE PERSONNEL

Au 31/12/2021 l'AMER comptait 159 salariés de catégories professionnelles différentes dont 80% de femmes et 20% d'hommes. Sur l'IME cette répartition est, à peu de choses près, identique avec 21% d'hommes et 79% de femmes.

L'équipe de l'IME était composée de 60.98 ETP. Ces quatre dernières années le nombre d'ETP est resté quasiment constant.

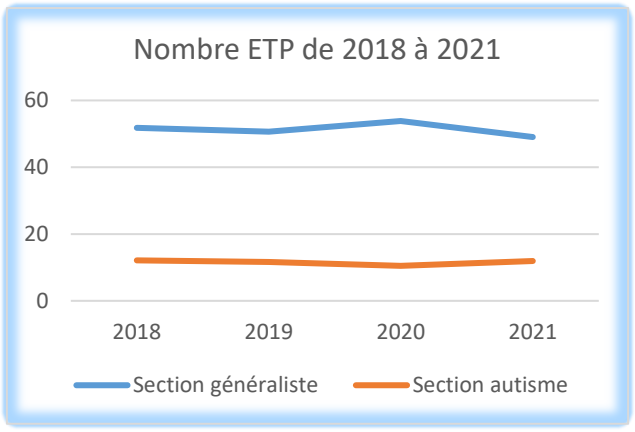

Pour ce qui concerne de la pyramide des âges, quelle que soit l'année, la majorité des salariés ont entre 40 et 49 ans.

Cependant, le pourcentage de professionnels âgés de 60 à 64 ans est en constante progression. Il est de 7% en 2021 alors qu'aucun salarié n'entrait dans cette tranche d'âge en 2018.

Il est donc essentiel de maintenir une vigilance quant au transfert de compétences des personnels.

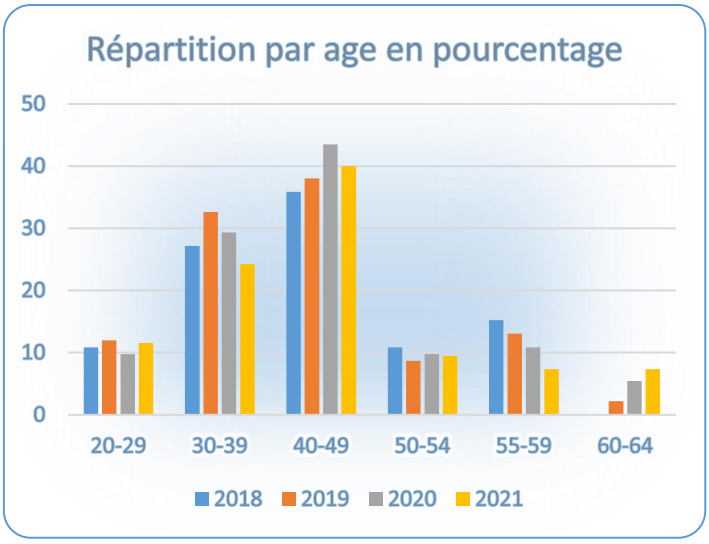

La répartition entre les unités de travail était en 2021 de :

Fonctions éducatives et pédagogiques 67,4%	Educateur spécialisé, moniteur éducateur, aide médico-psychologique, éducateur technique spécialisé, éducateur technique, moniteur d'atelier, moniteur adjoint d'animation, professeur des écoles, professeur d'EPS.
Fonctions soins 11.7%	Médecin psychiatre, médecin généraliste, infirmière, psychologue, psychomotricien, musicothérapeute, aide-soignant, orthophoniste
Fonctions supports 33%	• Personnel de direction et d'encadrement • Personnel administratif • Personnel des services généraux et entretien.

LE PARCOURS DU SALARIE

LE RECRUTEMENT

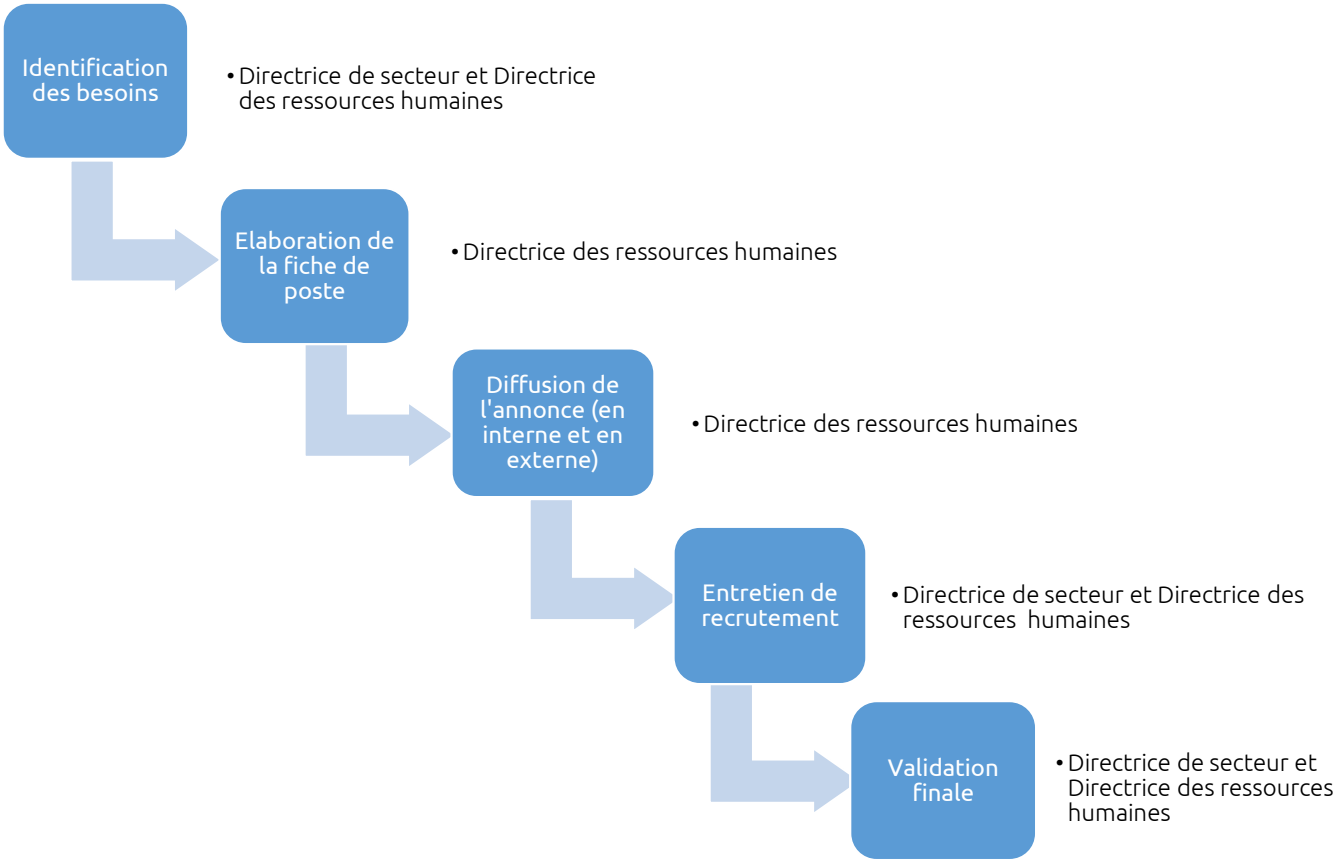

Afin d'assurer l'harmonisation et le suivi de la procédure de recrutement, le service des ressources humaines a élaboré un ensemble de formulaires. Ils sont actualisés dès que nécessaire dans le but de pouvoir collecter les informations essentielles tout en respectant le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les remplacements pour les absences de plus d'une semaine sont mis en place dans les plus brefs délais. Si nécessaire, il peut être fait appel à l'intérim. Pour les postes essentiels au bon fonctionnement quotidien et la sécurité des personnes accueillies le remplacement est immédiat.

L'intégralité des fiches de poste a été actualisée sur l'année 2020. La fiche de poste est remise au salarié lors de la signature du contrat. Un dossier d'accueil est également transmis permettant au nouveau salarié d'obtenir de plus amples informations sur :

- Le projet associatif.
- L'association et ses établissements.
- Le règlement intérieur.
- Les règles relatives au RGPD.
- Ses droits en matière de complémentaire santé et de prévoyance.

LES ENTRETIENS PROFESSIONNELS

L'ensemble des entretiens obligatoires sont mis en place et font l'objet d'un suivi pas la Direction des Ressources Humaines. Ils sont réalisés par le chef de service ou la directrice du secteur enfance.

L'entretien professionnel effectué tous les deux ans permet entre autre :

- De vérifier qu'au moins une formation non-obligatoire a été proposée et d'identifier les prochains besoins d'accompagnement.
- D'informer sur la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE) et sur le compte personnel de formation (CPF).
- D'échanger sur les tâches et missions du salarié et les difficultés rencontrées.
- De faire le point sur la réalisation des objectifs des deux années passées.
- De définir les objectifs pour la période des deux années à venir.
- D'envisager des perspectives d'évolution professionnelle.

L'entretien réalisé tous les six ans, permet lui de faire un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié.

Chaque entretien donne lieu à la rédaction d'un document dont une copie est remise au salarié.

La capitalisation de ces entretiens professionnels permet au service des ressources humaines, en lien avec la directrice du secteur enfance, d'élaborer le plan de développement des compétences et de préparer les équipes aux évolutions du secteur et des publics. Cette projection prend en compte les aspirations et les potentiels de chaque salarié. Elle est ainsi l'un des éléments d'appui de la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

LA FORMATION

Chaque année, suivant la périodicité définie réglementairement, le service des ressources humaines procède à l'élaboration du plan de formation de l'année suivante. Les étapes et délais décrits ci-dessous sont systématiquement respectés :

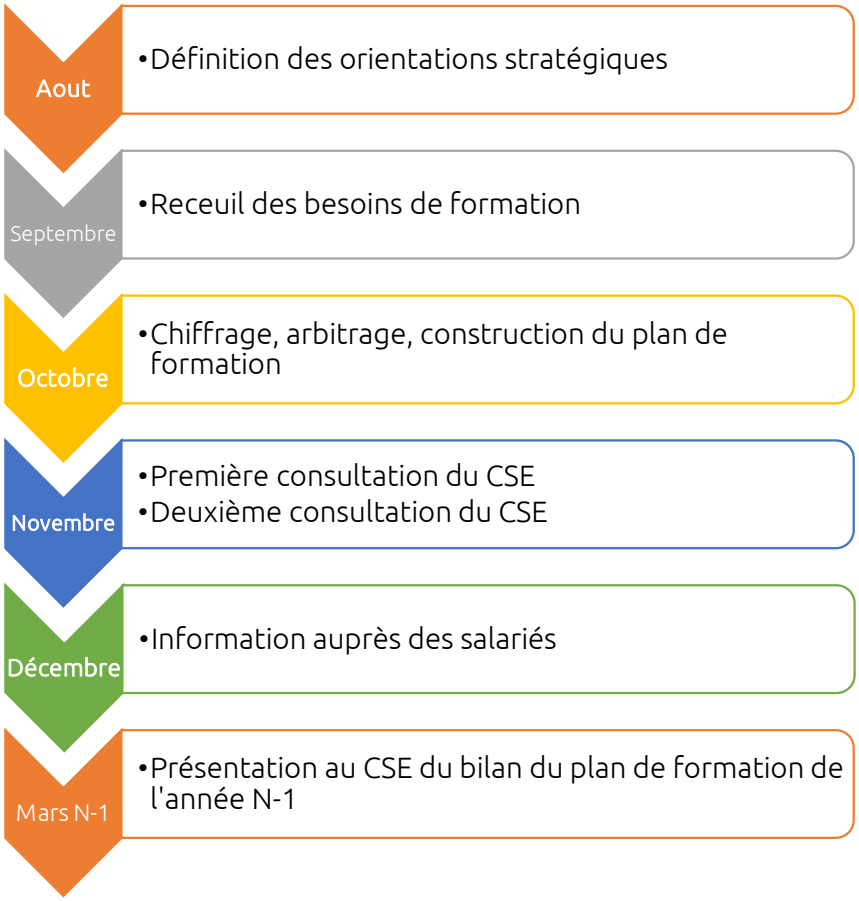

En 2021, 75% des salariés de l'IME ont pu bénéficier d'une action de formation.

La répartition par unité de travail était la suivante :

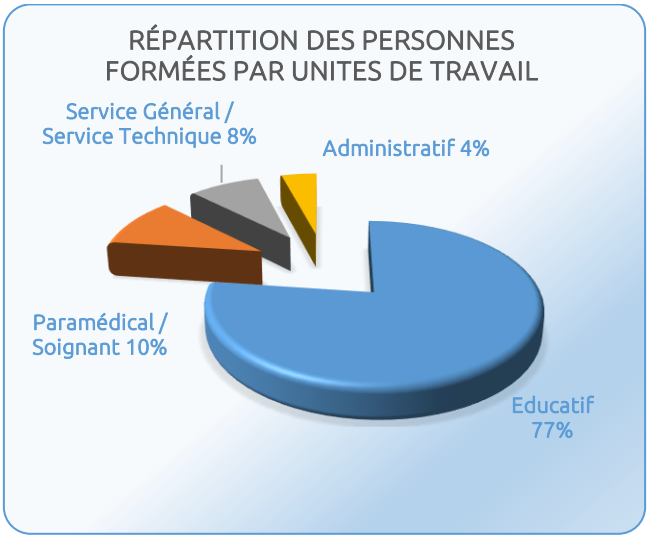

20 formations ont été suivies en 2021, ce qui représente un total de 547 heures de formation réparties sur 87 jours.

Quelques soient les années, le plan de formation se compose de formations permettant l'acquisition, la montée en compétence des professionnels, l'accompagnement dans leurs pratiques, la prévention des risques professionnels ainsi que les formations obligatoires.

A titre d'exemple le plan de formation 2021 était composé des formations suivantes :

- Formations bureautiques et logiciels : Initiation Word ; IMAGO – dossier unique de l'usager.

- Formations spécifiques relatives à l'accompagnement d'un public présentant des TSA : PECS - Niveau 1 ; Musicothérapie et autisme ; F41 - Les troubles alimentaires chez les enfants autistes et TSA ; Echelle d'évaluation psychodynamique des changements dans l'autisme.

- Formations pour l'accompagnement de l'ensemble des personnes accompagnées : Particularités psychomotrices et sensorielles : comprendre, évaluer et prendre en charge, Les groupes d'entrainement aux habilités sociales ; Découverte et utilisation du Comvoor ; Initiation à la relaxation du dos sur chaise ergonomique - siège AMMA.

- Formations pour l'acquisition et le développement des compétences : Les normes HACCP : Hygiène et sécurité alimentaire ; Le référent de parcours ; Concevoir et animer des groupes d'expression vie affective et sexuelle ; Améliorer sa communication et sa prise de parole.

- Formations pour la prévention des risques psycho sociaux : Prévenir et maitriser la violence et l'agressivité des usagers ; Bien-être et gestion du stress par le lâcher prise.

- Formations obligatoires : SST formation initiale ; recyclage SST ; FCO Voyageurs

PISTE D'AMELIORATION

Développer les échanges de savoirs et savoirs faire avec la mise en place d'intervention de partenaires tel que le CRA / Handicap RARE/ UMOSTED / HANDICONSULT

De plus, en matière de formation, l'Association Médico Éducative Rouennaise a toujours contribué à la formation initiale ou permanente des professionnels de demain. L'accueil des stagiaires s'inscrit dans une volonté d'ouverture et d'échange de l'association avec son environnement. L'arrivée d'un stagiaire dans nos établissements constitue une véritable ressource. En effet, l'accueil d'étudiants permet aux établissements une ouverture, un nouveau regard et une interrogation des pratiques. Enfin, l'accueil de stagiaires a également pour avantage de disposer d'un vivier de candidats potentiels en cas de recrutement ultérieur.

LA QUALITE DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) l'Association Médicaux Educative Rouennaise travaille depuis de nombreuses années en partenariat avec le Service de Santé au Travail ADESTI. Des études de postes sont régulièrement demandées afin de pouvoir aménager au mieux les espaces de travail des salariées dont l'état de santé le nécessite.

Plus généralement, avec l'appui d'organisme comme l'ARACT ou l'URIOPSS, des actions sont menées dans le cadre de la QVCT.

Dans la prévention des risques psycho-sociaux (RPS), et plus particulièrement ceux générés par la violence des personnes accueillies, la Direction des Ressources Humaines organise en partenariat avec Harmonie Mutuelle des temps de formation et d'accompagnement psychologique individuel. Les séances d'Analyse de Pratiques Professionnels sont également l'un des moyens de prévention des RPS plébiscité par les salariés. D'autres actions d'accompagnement des salariés dans leurs pratiques sont à l'étude.

Afin de faire vivre la démarche sur l'ensemble de ses établissements l'association a décidé en 2019 de créer un comité de pilotage composé d'un représentant de chaque établissement, du CSE et de la direction. Compte-tenu du contexte sanitaire le comité de pilotage n'a pu se réunir pour la première fois qu'en novembre 2021.
Ce comité est en charge de la conception de la démarche d'amélioration continue de la qualité de vie et des conditions de travail. C'est un lieu de prise en compte et de mise en cohérence des enjeux et des actions liées à la QVCT.

Globalement le rôle du comité de pilotage est :

- D'installer une démarche QVCT participative et paritaire.
- De structurer le travail et mettre en œuvre la démarche.
- D'assurer le suivi, l'évaluation et le développement de la démarche.
- De pérenniser la démarche dans une logique d'amélioration de la qualité.

11. POLITIQUE D'AMELIORATION CONTINUE ET RESPONSABILITE SOCIETALE

LA DEMARCHE QUALITE

L'Association Médico Educative Rouennaise a mis en place, depuis plusieurs années, une politique qualité sur l'ensemble de ses établissements. C'est une démarche volontariste dans laquelle l'AMER et les établissements se sont engagés pour questionner, adapter, évaluer leurs pratiques de façon constante. Les actions menées ont comme objectif central, l'amélioration de la qualité de l'accueil des publics accompagnés.

C'est une démarche globale qui touche différents domaines. Elle va au-delà de la démarche d'amélioration impulsée par les autorités de tutelle avec la mise en œuvre des évaluations réglementaires.

Cependant, pour être effectuée au sein des établissements et à l'échelle de l'association, faute de temps, elle s'appuie « malheureusement » sur le calendrier des obligations réglementaires. A ce jour, sont menées conjointement des actions d'amélioration dans le cadre :

- Du plan d'action des objectifs du CPOM
- Du plan d'action des évaluations
- De la démarche QVCT
- De l'actualisation du DUERP
- De la mise en conformité RGPD
- ……

Pour suivre la réalisation de l'ensemble des plans d'action, l'AMER s'est doté d'un logiciel dédié : AGEVAL.

Au sein de l'IME un « comité de suivi qualité » défini le calendrier, la méthodologie, la composition et les thèmes des groupes de travail. Il assure, comme son nom l'indique, le suivi et le bon déroulement des différentes étapes de la démarche engagée. Il se réunit à minima trois fois par an.

Dans le cadre de l'actualisation du Projet d'Etablissement, il a réalisé en 2019 le bilan du plan d'action du précédent projet.

Fin 2019 et début 2020 la réalisation de l'évaluation interne a été engagée. En raison du contexte sanitaire celle-ci s'est prolongée jusqu'en 2021 obligeant le Comité de suivi à modifier la planification initialement prévue et à engager parallèlement l'actualisation du Projet d'Etablissement.

Pour des raisons de sécurité sanitaire, que ce soit pour l'évaluation interne ou le travail réalisé pour le Projet d'Etablissement, il n'a pas été possible, comme prévu initialement, d'associer des représentants des usagers et des partenaires.

La démarche d'actualisation a cependant été présentée au CVS dès que des réunions ont pu être de nouveau programmées. A cette occasion, les participants ont eu la possibilité d'exprimer leurs attentes quant au fonctionnement de l'établissement.

Pour associer les professionnels, à l'actualisation du projet d'établissement, trois groupes de travail pluridisciplinaires ont été constitués autour des thématiques suivantes :

- Les droits et libertés : comment les expliquer, comment les appliquer au quotidien.
- La prévention santé : comment la mettre en place et sur quelles thématiques.
- L'accompagnement et la participation des familles : existant et évolution des pratiques.

Des temps d'échanges avec les équipes ont également été organisés.

Dans les cinq années à venir l'ensemble des établissements de l'Association Médico-Educative

Rouennaise, seront amenés à réviser leur projet à la suite :

- Des évaluations externes.
- De la signature du prochain CPOM.
- De l'actualisation du Projet Associatif.

Il est à noter, qu'à ce jour, les professionnels associent encore trop souvent la démarche d'amélioration continue de la qualité aux différentes obligations réglementaires. Il reste donc essentiel de les sensibiliser au fait que l'amélioration de la qualité est présente dans tous les ajustements qu'ils réalisent implicitement au quotidien afin de garantir la qualité de l'accompagnement. Il est essentiel qu'ils perçoivent que la démarche qualité ne consiste pas uniquement à identifier et à mettre des actions correctives ou d'amélioration sur les « points faibles », mais aussi à mettre en valeur les fonctionnements efficients et de les pérennisés.

PISTE D'AMELIORATION

Mettre en place une gestion documentaire qui permette l'harmonisation des documents et le suivi des versions.

PISTE D'AMELIORATION

Sensibiliser les nouveaux professionnels à la démarche d'amélioration continue de la qualité.

PISTE D'AMELIORATION

Maintenir avec les équipes les temps d'échanges et d'information sur les différentes démarches d'amélioration.

LA DEMARCHE DE RESPONSABILITE SOCIETALE DES ORGANISATIONS

La norme ISO 26000 définit la responsabilité sociétale comme la « responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique qui :

- Contribue au développement durable y compris à la santé et au bien-être de la société,
- Prend en compte les attentes des parties prenantes,
- Respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales,
- Est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations ».

La norme ISO 26000 s'appuie sur 7 lignes directrices :

- La Gouvernance de l'organisation
- Les droits de l'Homme
- Les relations et conditions de travail
- L'environnement
- La loyauté des pratiques
- Les questions relatives aux consommateurs
- Les communautés et le développement local

« S'engager dans une démarche de responsabilité sociétale et de développement durable », est l'un des objectifs stratégiques que l'AMER a souhaité inclure dans son dernier Projet Associatif.

En effet, le Conseil d'Administration a considéré qu'au-delà de la notion de « développement durable », la RSO permet d'interroger de manière plus globale des dimensions environnementale, sociale et sociétale. De fait, elle est un concept qui incite les organisations à intégrer volontairement les préoccupations sociales, environnementales, économiques et sociétales dans leurs activités.

Ainsi pour l'association, il s'agit bien de développer sa capacité à prendre en compte les impacts de son activité, sur l'ensemble de ses dimensions, en recherchant l'amélioration de ses pratiques, pour l'ensemble des parties prenantes.

En se basant sur le référentiel de la norme ISO 26000 l'association a, au regard de la nature de ses missions, traduit ces 7 lignes directrices comme suit :

En 2019 deux axes de travail prioritaires ont été retenus :

- **Développer une politique d'achat responsable**

Intégrer dans les critères d'achat la question du développement durable et de la responsabilité sociétale (étudier la possibilité d'acheter des véhicule hybride, limiter les produits à usages uniques…). Veiller au respect des exigences de l'appel d'offre de la restauration en matière de circuit court et de produits BIO…

- **Développer la démarche Qualité de Vie au Travail**

Assurer le suivi et le développement de la commission QVT. Mettre en place des expérimentations d'amélioration suivant la méthodologie proposée par l'ARACT (Actions QVT).

Depuis cette date, la gouvernance et l'ensemble des établissements ont engagés de multiples actions relevant de la démarche RSO :

- Mise en place du tri sélectif sur les établissements des Lauriers et des Lierres,
- Développement de partenariat pour permettre l'ouverture des établissements sur l'environnement de proximité,
- Utiliser les services de proximité,
- Projet d'achat de véhicules électriques et installation de bornes de rechargement à destination des véhicules des établissements et des salariés sur le sire de Mont Cauvaire,
- Développement du télétravail pour les salariés administratifs,
- Réalisation de formation par visioconférence,
- Réduction de la consommation énergétique des bâtiments,
- …..

Afin de pouvoir valoriser les bonnes pratiques de chacun des établissements l'association s'engage maintenant à définir un politique générale RSO et mettre en place une démarche qui permettra de mettre en lumière l'ensemble des actions réalisées et à venir.

PISTE D'AMELIORATION

Formaliser le travail d'identification des parties prenantes pour chaque ligne directrice.

PISTE D'AMELIORATION

Identifier dans les plans d'action existants les actions relevant déjà une politique RSO

PISTE D'AMELIORATION

Travailler sur la formalisation du plan d'action RSO dans le logiciel AGEVAL